

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7464
REDACTEUR: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

AU-DELA DE TRENTE MILLE PERSONNES A SAINT-HYACINTHE

La colère et la rage font perdre la tête au nouveau ministre de la marine. --- Il traite ses adversaires de "fous" et de "bandits". --- MM. Bourassa et Lavergne lui répondent victorieusement. --- Le docteur Béland est plus poli que M. Lemieux. --- L'assemblée est tumultueuse. --- Elle acclame les nationalistes.

SANS LE BON SENS DE LA FOULE, IL Y AURAIT EU PANIQUE

SAINT - HYACINTHE

NOTES D'UN SPECTATEUR

On ne soutiendra pas que le voyage de Saint-Hyacinthe se soit effectué hier dans des conditions de confort particulièrement remarquables; mais je ne regrette pas les huit heures que j'ai passées debout sur l'estrade ou sur le marche-pied des trains. Cela m'a permis de voir au naturel le ministre de la Couronne qui fait si grand état de sa position politique et des milieux sociaux qu'il fréquente.

Je ne voudrais pas être inutilement désagréable à M. Lemieux, mais il faut bien dire que le spectacle n'était pas beau.

Le compte rendu sténographié de nos discours, si topique qu'il soit, ne donne qu'une faible idée des méthodes et des moyens du ministre. Sans provocation immédiate—il parlait le premier—on l'a vu, dès le début de ce discours, reprendre son habituelle antienne sur les ratés, les dégénérés et les demi-fous, les crétiens et les castors; puis, il s'est jeté dans une série de manifestations particulières que n'ont pu justement apprécier que ceux-là qui étaient sur l'estrade.

La foule protestant, avec rage, contre le répertoire du ministre, Lavergne, qui était assis au premier rang, fit—non pas un geste de dissentiment à l'endroit des paroles du ministre, comme on l'a écrit, mais un simple geste d'apaisement du côté de la foule. M. Lemieux se retourna furieux, la figure convulsée, la main menaçante; Lavergne, je n'ai pas besoin de vous! Pas de signes, Lavergne! On sait ce que cela veut dire! Otez-vous, vous me gênez! Pour mettre fin à cette pénible scène, Lavergne prit le parti de se déplacer.

Quelques minutes plus tard, le ministre revenait sur Bourassa qui l'écoutait, les bras croisés, en silence.—Pas d'interruption, Bourassa, pas d'interruption, criait-il, le poing levé. Les témoins de la scène se regardèrent avec stupeur: le député de Saint-Hyacinthe n'avait pas même desserré les lèvres.

Vers la fin de la réunion, il s'adressait à M. John Boyd, qui était absolument étranger au débat, d'une façon telle que notre distingué confrère le priait, en termes très clairs d'émigrer, s'il le voulait, vers des pays plus chauds. Cette fois cependant, il fit des excuses et Boyd, généreux, voulut bien passer l'éponge sur l'incident.

Un peu après, le ministre apostrophait un autre spectateur, M. le docteur Henri Lasserre, qui s'attachait à calmer autour de lui les manifestants qui voulaient empêcher de parler Lavergne et s'offrait à lui démontrer, de ses propres mains, la justesse de ses opinions.

Nous ne parlons pas de l'incident Lavergne-Lemieux, où l'on vit le ministre qui montrait le poing à M. Bourassa pour des interruptions imaginaires, bloquer un discours par ses propres interruptions et qualifier son adversaire de bandit. On eut dit à certains moments que le ministre de la Marine entendait délibérément provoquer des voies de fait.

Il n'y a pas réussi, mais il faut, en toute justice, reconnaître que le discours le plus dangereux pour le ministre qui ait été fait hier est celui de M. Lemieux. Quoi qu'aient pu dire, et quoi que puissent faire d'ici longtemps, MM. Bourassa et Lavergne, ils ne feront pas à la cause ministérielle la dime du dommage que lui a fait subir hier, par son extraordinaire attitude, M. le ministre des Postes.

Et si nous entretenions à son égard le moindre sentiment d'animosité personnelle, nous ne pourrions lui faire de pire souhait que de donner de nouveau pareil spectacle.

Nous n'entrerons pas dans une querelle avec le Canada pour déterminer la quotité de la foule qui favorisait nos amis et celle qui était sympathique au ministre. Il y avait sur le terrain une trentaine de mille personnes, peut-être plus. Il est clair que, dans cette foule, ministériels et nationalistes devaient se trouver assez fortement représentés. La Gazette, qui ne pêche pas par excès de sympathie pour les nationalistes, dit qu'il est évident qu'au moment le plus pathétique du discours de M. Lemieux "les trois-quarts au moins de la foule étaient hors de sympathie avec lui." Ce paraît être le sentiment de la plupart des observateurs désintéressés. Nous sommes prêts en tout cas, pour notre part, à nous en rapporter à l'opinion que propageront à travers la province les trente mille spectateurs de la rencontre.

Nous ne ferons que deux observations d'ordre général. Tout le monde a pu remarquer quel médiocre effet produisait sur la foule l'évocation du nom et du souvenir de M. Laurier. Tout le monde a pu constater aussi que l'élan, l'esprit d'initiative sont aujourd'hui du côté nationaliste. Les ministériels, si longtemps maîtres de la rue et des réunions publiques, se sentent débordés. Le phénomène de 1896 se reproduit: rien ne ressemble plus à la foule libérale d'il y a quinze ans que la foule nationaliste d'aujourd'hui.

Du haut de l'estrade, le spectacle était vraiment passionnant, lorsque M. Lemieux, sortant toute sa rhétorique, essaya de galvaniser le sentiment lauréat. Il y mit du talent et une ardeur désespérée. Il peignit le premier ministre au bord de la tombe, en proie aux insultes, aux outrages d'adversaires de toute sorte. Il ne réussit à provoquer que les applaudissements des amis qui s'étaient juchés sur le toit du manège militaire et de quelques groupes dont l'attitude soulignait d'avantage l'allure générale de la foule.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire qu'il n'y avait pas sur le terrain bon nombre de gens qui appuieraient, le 21 septembre, les candidats de M. Laurier, mais, dans le grand public, la foi, la ferveur lauréatiste que nous avons connues, qui rendaient presque impossible toute critique du premier ministre, sont choses du passé.

L'assemblée de Saint-Hyacinthe le manifeste plus vivement peut-être que toutes les précédentes.

Il faut noter le courage de M. Gladu qui a osé aborder de front la question de la peinture. Il a essayé de rejeter la responsabilité sur les quelques employés qui ont pu se montrer, dit-il, trop complaisants à l'endroit du député, et il a soutenu que, tant qu'on ne prouverait pas que celui-ci est criminellement responsable, on ne pouvait le condamner.

L'argument est spécieux, mais il n'a pas porté: la question est trop connue.

Il ne s'agit pas de savoir si M. Lemieux tombe sous le coup d'un article déterminé du code pénal, mais bien de le voir du point de vue

politique; et si les fonctionnaires sont coupables, que faut-il penser de l'homme politique qui les a incités à trahir leur devoir?

Il serait regrettable de ne pas souligner l'ardeur avec laquelle M. le maire Payan s'employait à calmer les manifestations de la foule, lorsqu'elle protestait contre les injures adressées aux nationalistes, et l'admirable tolérance avec laquelle il supportait qu'on hurle autour de lui contre ces mêmes nationalistes et qu'un avocat ministériel connu se fit un métier d'interrompre les orateurs.

Du reste, la fièvre atteignait jusqu'aux sergents de ville et nous avons pu voir l'un d'eux, en grand uniforme, qui disait à l'un de nos confrères, attaché à un journal très sympathique au gouvernement: Vous, si vous continuez à parler, je vous fais descendre! Le malheureux voulait simplement obtenir quelque liberté de mouvement pour faire son travail.

Mais la fièvre était dans Saint-Hyacinthe...

Omer HEROUX.

BILLET DU SOIR

POSTE RESTANTE

Pierre et Marie s'aimaient sans oser se le dire. Poussés dans le même village, c'était de jeunes vieux amis; depuis la petite enfance on avait pu jouer ensemble les deux gosses, et les bonnages gens disaient: "Ca fera un beau couple."

Cet optimiste prophète matrimoniale amusaient bien fort les enfants; mais, quand Pierre eut vingt ans et Marie dix-huit, les commères baissèrent le ton, car les allusions faisaient rougir les anciens compagnons d'école buissonnière.

Pierre et Marie se voyaient souvent, mais ce n'était plus entre eux la douce intimité d'autrefois. Visiblement l'un l'autre se cachaient quelque chose et aucun d'eux n'osait, comme naguère, demander la cause d'un silence ou d'un regard détourné. C'est qu'ils s'aimaient, et qu'ils étaient timides.

Un jour qu'ils se promenaient, ils se reposèrent un instant sur le garde-fou peint et poli par le temps du pont minuscule jeté sur le ruisseau. Marie, tout en regardant Pierre qui semblait absorbé dans la contemplation du fillet d'eau claire, caressait distraitalement l'écorce rugueuse d'un vieux orme. Tout à coup, sa main s'enfonça, disparut dans un trou creusé dans le tronc et tapissé de mousse.

—Regarde donc, Pierre, s'écria-t-elle joyeuse et insinuante, la jolie poste restante pour des amoureux!

Pierre mit aussi la main dans la cavité d'où Marie n'avait pas encore retiré la sienne. Ils se regardèrent, un peu troublés; sans se rien dire, ils s'étaient compris.

Aussi, le lendemain matin, en allant à la véritable poste, Marie ne manqua pas de passer par la poste restante. Le vieil orme avait pour elle une missive qu'elle n'aurait pas échangée contre toutes les lettres et tous les journaux que lui remit le buroliste.

Une correspondance abondante, affectueuse et naïve s'échangeait ainsi, avec la complicité du vieil orme, et si les feuilles bruisantes n'osaient gazouiller de l'arbre ne trahiraient les amoureux.

Quand Pierre fut parvenu à sa majorité, son père, le forgeron du village, lui dit qu'il serait bon qu'il connût son pays, et surtout le Grand Ouest, lointain et ignoré comme une terre étrangère. Et il l'entraîna dans les contingents de moissonneurs qui, chaque automne, vont récolter le pain de tout un continent.

Pierre, qui tenait à garder son prestige, ne voulut pas voir Marie avant de partir, de crainte de s'attarder comme une faible femme, mais l'orme livra à la jeune fille des adieux émuovants.

L'ouvrier agricole, chaque soir exténué par sa rude besogne, pensait bien souvent à Marie, mais ne lui écrivait pas. Elle était plus instruite que lui et s'il avait osé faire usage de la petite poste restante du vieil orme, une gêne le prenait en songeant à la lettre à écrire et à expédier par la grande, la vraie poste. Il aimait mieux attendre, et il comptait les jours, regret-

tant Marie et l'orme.

Quand il revint au village, des amis lui dirent que sa blonde se laissait fréquenter par le nouveau clerc, un petit frais—du notaire Grimoire, et qu'elle allait l'épouser. Il n'en crut rien.

Le lendemain de son arrivée, au lever du jour, s'éleva à l'orme. Hélas! un ménage d'oiseaux s'était logé à la poste restante désaffectée. Seul sur le pont familial, dans les premiers feux du jour qui rosaient l'eau courante et dorèrent le sable du lit, Pierre pleura longtemps, en silence. Il lui semblait qu'il avait dans son cœur, comme l'orme en son tronc, un trou qu'on ne peut combler: tout comme les oiseaux du vieil arbre, la petite Marie, qu'il aimait mieux et plus que jamais, avait fait son nid, son nid avec un autre...

LEON LORRAIN.

Une réplique au "Devoir"

Le Canada de ce matin nous apporte, sous ce titre, une lettre de MM. Florian Gagné et Marc Lassonde dont il serait vraiment regrettable de priver nos lecteurs.

On se rappelle peut-être que le Club ouvrier de Maisonneuve ayant, sur la proposition de MM. Gagné et Marc Lassonde, flétri l'attitude anti-ouvrière du Devoir, en alléguant que nous aurions refusé d'insérer une note se rattachant à un pique-nique organisé par une groupe d'ouvriers de cette ville, j'ai simplement publié la correspondance relative à ce minime incident, et qu'il en ressort que jamais il n'y avait été question d'un "pique-nique" organisé par un groupe d'ouvriers quelconque.

A ceci, MM. Gagné et Lassonde, ripostent par ce poulet, que le Canada déclare insérer avec plaisir:

Ville Maisonneuve, 11 août 1911.

A Monsieur le Rédacteur du "Canada".

Monsieur le rédacteur,

Vous remerciant pour l'empressement que vous avez mis, il y a quelque temps à insérer une note invitant le public à assister à une fête champêtre organisée par quelques ouvriers de cette ville, nous vous prions de faire savoir à vos lecteurs que l'individu qui signe O. H. dans le journal nationaliste, "Le Devoir", a perdu une belle occasion de se taire, lorsqu'il accusa d'une colonne et demi pour répondre à une protestation de quelques lignes émanant d'ouvriers.

Sachez que ces ouvriers n'oublient pas les phrases mielleuses de celui qu'on désigne couramment sous le nom de "Bedeau", et qu'ils sauront lui faire voir à lui, ainsi qu'à ses tristes pareils, que ce n'est pas en vain qu'on essaie de tourner les ouvriers en ridicule en tentant de se justifier d'une action mesquine, c'est-à-dire d'un acte qui ne pouvait pas avoir d'autre auteur que l'ex-plumitif d'une petite feuille québécoise.

En définitive, nous n'avons qu'à nous réjouir de son beau geste, car

cela va nous donner l'occasion de faire savoir à tous nos camarades le cas qu'il faut faire du "Devoir" d'à côté.

En terminant, Monsieur le Rédacteur, nous vous renouvelons nos remerciements et nous prouverons au cours de la campagne qui va s'ouvrir, que nous savons lutter pour les bons principes en même temps que nous travaillerons ferme contre les principes boîtes de votre confrère jaune.

FLORIAN GAGNE,

60 Lévesque.

MARC LASSONDE,

362 Ste-Catherine Est.

N'est-ce pas probant? et l'article n'est-il pas bien tourné?

Il aurait été écrit dans les bureaux du Canada qu'il ne ressemblerait pas davantage aux produits ordinaires de la maison.

Et cela m'apprendra à ne pas faire au concours de valse, au bal public, au commerce de sandwiches organisés sous le patronage des "Amis réunis" toute la réclame que souhaitent ces messieurs.

O. H.

Sur le Pont d'Avignon...

M. Lemieux a eu des sueurs d'agonie toute la nuit. Il sent sa mort politique.

M. Lemieux a recueilli vite la gaffe de son prédécesseur, hier, quand il a traité de castors et de crétiens tous les nationalistes.

Il n'y a cependant pas un d'eux qui voudrait se voir dans la peau de Rodolphe.

La police de Saint-Hyacinthe a eu affaire à une population sennée: les tapageurs s'étaient tous hissés sur la couverture du manège. Il n'y avait que des hommes gens sur la place: nous exceptons la clique ministérielle qui a envahi l'estrade et poussé les journalistes à terre.

M. Lemieux est un homme modéré. Il en a donné des preuves manifestes, hier. Le mot "bandit", sur ses lèvres, a des intonations particulièrement exquises. Quel homme poli que Rodolphe!

"Ratés", "crétiens", "idiots", "bandits", "menteurs", haineux", "dégénérés", tels sont quelques uns des termes aimables et modérés de M. Lemieux à l'adresse de ceux qui ne sont pas de son opinion.

Et c'est M. Lemieux qui parlait hier de la plus belle des libertés, la liberté de penser. Quelle dérision, et quel jacobinisme!

Si M. Laurier eût assisté à l'assemblée il eût dit à son collègue de la marine: "Lemieux, je crois que vous vous êtes emporté".

Le contraste était frappant, entre M. Béland, digne, affable et poli, et son collègue Rodolphe, enragé, la figure pâle de colère, les poings crispés, et qui parlait comme une hargneuse des halles.

Godfroy invite M. Lemieux à se porter candidat dans St-Jacques. "Nous vous élirons par deux mille voix de majorité", dit-il.

Ce que Godfroy a dû rire en écrivant cela!

Même dans les convois ministériels, hier, les ministériels étaient clairs: ils faisaient croire qu'ils savaient d'avance vers quelle défaite marchait Rodolphe.

Le "Canada" omet de nous dire que M. Lemieux a finalement reconnu l'authenticité de la lettre qu'il écrivait en 1903 à son cher collègue. Pourquoi cela?

Veuillez avoir une idée de la bonne foi des gens du "Canada"? Rien de plus simple. Lisez, dans la "Gazette" de ce matin, le compte-rendu impartial qu'elle donne du meeting de Saint-Hyacinthe, puis lisez le rapport de la même réunion dans le "Canada". La différence que vous trouverez entre les deux journaux vous donnera une idée très juste de la bonne foi des domestiques du ministère.

Il est certain qu'on ne reprendra plus M. Lemieux dans des assemblées de ce genre. Il a trouvé qu'il faisait trop chaud, hier.

Et M. Rodolphe Lemieux était à Saint-Hyacinthe, furieux, gonflé de toute sa morgue de parvenu. Passé, "la colique hiérarchique!" mais ce qu'il a souffert de l'effort qui l'avait amené là!

Des milliers et des milliers de personnes, —les calculs les plus modérés estiment à vingt-cinq à trente mille le chiffre des auditeurs,— encombraient le terrain sis en face du manège militaire de la jolie petite ville. Il y avait là des gens venus du bas du fleuve, de Rimouski, du comté de Charlevoix aussi, à l'autre extrémité de la province, et d'autres venus d'Ottawa, de la vallée de l'Outaouais, de Toronto même. Des convois de Montréal, —deux convois réguliers et trois trains spéciaux, bondés jusqu'aux fenêtres—ont jeté de sept à huit mille personnes dans Saint-Hyacinthe; et une foule de gens du reste de la province, venus les uns en voiture, les autres en automobile, dès une heure, s'était massée aux abords du manège. La foule encombra aussi les alentours de la gare, et, à l'arrivée de chaque convoi, un torrent de gens s'écoulait vers le lieu de l'assemblée. Quelques-uns criaient: "Vive Lemieux." D'autres, plus nombreux, criaient: "Vive Bourassa." Et même aux gares, le long du trajet de Montréal à Saint-Hyacinthe, des groupes agitaient des drapeaux et criaient: "Bourassa! Bourassa!"

Jamais Saint-Hyacinthe n'a vu une telle assemblée. Le toit du manège militaire était bordé d'une bande de gens, dont quelques-uns grimpaient là pour bien voir et bien entendre les orateurs. Le reste, des gens à mine de voyoux, payés, disent les gens de Saint-Hyacinthe, pour faire du bruit et empêcher les orateurs nationalistes de se faire entendre du public, ont hurlé, crié, dit des injures à MM. Bourassa et Lavergne, mais des gens de l'auditoire leurs répondaient: "Vous gagnez vos deux piastres, mais ça ne paiera pas votre parti!" Dans les poteaux télégraphiques et téléphoniques, sur d'immenses affiches de terrains à vendre de nombreux curieux, s'étaient hissés à force de poignets, et criaient, de temps à autre, approuvant ou désapprouvant une remarque des orateurs. Aux fenêtres du manège, des groupes de dames et de jeunes filles. Sur l'estrade, d'abord, quelques journalistes, puis, un peu plus tard, des fonctionnaires, deux ou trois fervents de M. Lemieux, M. Lemieux père, Auguste Lemieux, Hector Verret ancien secrétaire de M. Lemieux, le ministre, et qui, en l'occurrence, avait dans les mains le manuscrit du discours de son ancien chef; des cabaleurs ministériels deux ou trois puyés de Saint-Hyacinthe, —excellents ministériels, cela va de soi,—et puis des curieux grimés pour bien entendre ce qui se disait.

Vers deux heures, la foule est immense, et les gens continuent d'arriver de tous côtés. Soudain, un cri: "Vive Bourassa!" Et sur l'estrade, tandis que les applaudissements éclatent, voici le chef nationaliste, avec Armand Lavergne. "Vive Armand!" crient ses amis.

Un quart d'heure se passe: la mer montante de l'auditoire se fait houleuse; des voix crient: "Commencez!"—"Nous attendons le ministre!" répond M. Bourassa, souriant.

Le voici qui débouche sur la place; dans une voiture ornée d'un grand pavillon rouge, c'est Son Altesse Hiérarchique Rodolphe Lemieux, ministre de la marine, et le nouveau ministre des Postes, le Dr Béland, qui sourit. L'Altesse, elle, est grave... et blême. Applaudissements. L'Altesse Hiérarchique escalade la tribune. La bordure du toit du manège s'égosille à crier: "Vive M. Lemieux!" Dans la foule, quelques-uns s'associent à cet hommage spontané à deux piastres par tête. Blême plus que jamais,—elle a presque le mal de mer,—l'Altesse, chapeau bas, salue, poitrine et fait des révérences. Pas un sourire sur ce masque convulsé de colère. Aimable, le docteur Béland, dans l'ombre du "principal orateur libéral" (style le Canada), salue des amis, échange des poignées de mains avec MM. Bourassa et Lavergne.

L'Altesse a fini de saluer. Elle s'assied majestueusement, comme un "Niobé" qui s'échoue. Le maire, M. Payan, dit quelques mots que personne n'entend. Et c'est M. Rodolphe Lemieux, notre nouvel amiral, qui s'avance, applaudi par ses amis, et qui, roide, salue derechef mais sans jamais sourire. La foule énorme, qui forme bloc en avant de l'estrade, tend l'oreille et l'Altesse daigne ouvrir sa bouche.

M. Lemieux est un modéré: le poing crispé, le visage pâle, les yeux en feu,—des yeux tragiques!—M. Lemieux, la voix forte, commence aimablement... par dégoûter contre MM. Bourassa, Lavergne et leurs amis.

"La presse de l'opposition, le Devoir en tête..." ("Hourra pour le Devoir, crient des voix nombreuses). M. Bourassa et sa clique d'envieux, de ratés et de dégénérés me font la guerre," dit le ministre des Postes. Rires, protestations, cris de "Honte! Honte!", tumulte, applaudissements et cris de dégradation.

M. Lemieux est lancé. Furibond, tourné vers M. Bourassa, il lui met le poing sous le nez,—on dirait un porte-feux en ribote,—l'accuse d'avoir demandé des positions à M. Laurier, et, ne les ayant pas obtenus, de l'avoir menacé de sa haine.

La foule, pressée aux pieds de l'estrade, oscille et s'agite comme une vague puissante. Elle se choque contre l'estrade; un vieillard; à demi étouffé, perd connaissance. On l'emporte. La foule s'émue et bruit davantage. Armand Lavergne, assis derrière l'Altesse M. Rodolphe Lemieux, fait, de la main, signe aux gens de s'apaiser. Enragé, furieux, M. Lemieux qui prend pour une provocation au tumulte ce geste d'Armand Lavergne, bondit vers lui et clame, en lui mettant le poing sous le nez,—c'est son geste favori, tout le jour,—"Pas de signes, Lavergne, pas de signes, entendez-vous, et ôtez-vous de là, sinon j'appelle la police."

Armand, dédaigneux, toise du regard le ministre enragé, blême de colère,—Rodolphe en colère n'est pas beau!—et, pour avoir la paix, va s'asseoir un peu plus loin. Et M. Lemieux congestionné, poursuit ses invectives contre "la horde nationaliste."

Après un quart d'heure, pendant lequel le ministre de la marine s'évertue et s'époumone à injurier de son mieux les gens dont le principal crime est de ne pas le prendre pour un génie, M. Lemieux parle de réciprocité. "Parlez-vous donc de la marine!" clament plusieurs gens. "La principale question du moment, dit le ministre de la marine, c'est la réciprocité." "C'est la marine, la marine! crient d'autres voix. M. Lemieux donne des statistiques, les gens sont calmes, la foule n'écoute guère. Pas d'enthousiasme.

Un peu plus tard, M. Lemieux recueille la gaffe de son prédécesseur à la marine; il a le malheur de parler de Drummond-Arthabaska. Applaudissements, cris de joie, dans l'auditoire. M. Lemieux dénonce M. Bourassa pour avoir dit le trois novembre, à la veille de Drummond-Arthabaska, que "la gloire de M. Laurier sombre, et c'est dans la crotte qu'elle s'enfonce." "C'est la bonne place!" crie une voix.

Un remous de la foule cause du bruit. Et M. Lemieux, interrompu, pose à la victime, et s'exclame. "Il doit y avoir là quelque Le-

(Suite à la 2ième page)

Notre Marine de Guerre

ETUDE DOCUMENTAIRE PAR UN HOMME QUI N'EST PAS DANS LA POLITIQUE; ECRIE POUR AIDER AUX HOMMES DE BONNE FOI A SE FORMER UNE OPINION (S'ILS NE L'ONT DEJA FAIT) SUR UNE QUESTION INDISOLUBLEMENT LIEE A L'AVENIR POLITIQUE ET INTIMEMENT LIEE A L'AVENIR ECONOMIQUE DU PAYS.

CHAPITRE I

Est-il vrai que l'origine de la marine remonte à 1902?

II

LA CONFERENCE DE 1907

On ne trouve nulle part que durant les cinq années qui s'écoulèrent entre la conférence de 1902 et celle de 1907 le Parlement canadien ait été saisi de la question de créer une marine de guerre. A cette époque, non seulement M. Laurier ne songeait pas à mettre à exécution les plans bellicistes qu'il prétendait maintenant avoir conçus il y a neuf ans, mais il profitait d'un différend avec le général Dundonald pour dénoncer le militarisme, et de la refonte de notre loi militaire pour faire édicter par le parlement—comme le besoin commençait à s'en faire vivement sentir—que nos troupes ne pourraient servir que pour la défense du Canada.

La conférence de 1907 fournit à nos ministres—c'est-à-dire à M. Laurier—une nouvelle occasion d'affirmer leur opposition au militarisme.

On n'a peut-être pas assez appuyé, dans la presse autonomiste, sur l'attitude prise par notre gouvernement à cette conférence. Même en effet si M. Laurier—ce qui n'est pas—avait fait un faux pas dans le sens impérialiste en 1902, ceux qui tentent d'expliquer sa conduite d'aujourd'hui par ses paroles de cette année-là seraient encore obligés de prouver qu'il maintient sa prétendue attitude pro-navale en 1907. M. Bourassa voulut bien, de 1903 à 1907, oublier la conduite du ministre dans l'affaire sud-africaine parce qu'il savait par expérience qu'il ne faut pas demander trop de comptes aux opportunistes comme M. Laurier, dès qu'ils reviennent de leurs égarements. Pourquoi serait-il permis à M. Laurier de se défendre de sa conduite présente par ses prétendues admissions de 1902, si pendant les cinq ou six années qui suivirent, et notamment à la Conférence Coloniale de 1907, non content de combattre la création d'une marine de guerre, il mettait doucement au rancart ce projet d'établissement d'une réserve navale avec lequel il avait donné le change à M. Chamberlain et à lord Selborne?

La conférence de 1907 dura du 15 avril au 14 mai. La défense navale se disputa pour la première fois le 23 avril, à la suite d'un long débat sur la défense militaire où les députés canadiens avaient pu se rendre compte des visées dominatrices de la métropole. La question ayant été mise à l'étude à la demande de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les représentants de ces deux colonies furent invités à parler les premiers. Le premier ministre d'Australie, M. Deakin, renvoya la balle au successeur de lord Selborne comme ministre de la marine, lord Tweedmouth. Celui-ci exposa brièvement les vues du gouvernement anglais, puis il ajouta (page 105) :

Messieurs, Je suis impatient de connaître votre opinion. J'ai hâte de savoir jusqu'à quel point les diverses colonies sont disposées à nous aider à mettre à exécution les projets que je vous ai soumis.

Et M. Laurier répondit sèchement (p. 106) :

Veuillez demander aux représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande de parler avant moi, vu qu'ils ont soumis des propositions.

M. Deakin reprit :

La question qui intéresse particulièrement la Nouvelle-Zélande et l'Australie est de savoir de quelle manière nous devrions coopérer avec l'Angleterre. La responsabilité de l'Australie n'est pas fixée sur une base pérenne, et je dois dire que cette base n'est guère acceptable et qu'elle n'est pas de nature à nous faire arriver au but que nous désirons et que vous désirez vous-mêmes atteindre. Mais c'est là une question secondaire. Il s'agit tout d'abord de savoir si les colonies sont moralement obligées de prêter leur concours à l'Angleterre. J'ajoute que je ne puis pour le moment discuter la question à ce point de vue, mais il y en a d'autres—et par exemple, M. Brodeur, le ministre de la Marine du Canada—qui en ont été le faire.

La question se trouvait donc dès le début placée sur le terrain de principe; c'est sur l'opportunité même de la participation des colonies à la défense de l'Angleterre que les députés canadiens, MM. Laurier, Brodeur et Borden, étaient appelés à se prononcer.

Et que dirent nos députés?

Citons encore le rapport officiel (pages 110 à 112) :

Sir WILFRID LAURIER : M. Brodeur parlera au nom du Canada. M. BRODEUR : Lord et moi, nous ne sommes pas ici pour défendre l'attitude que le Canada entend prendre relativement à cette question de la défense navale de l'empire. Notre situation est différente de celle des autres colonies, et l'on devrait tenir compte de cela. Je crois, cependant, devoir dire un mot pour dissiper certaines fausses impressions qui paraissent exister. Je suis sûr que nous ne sommes pas les seuls à avoir été saisis de la question de la défense navale de l'empire. Ce document indique que c'est à cet égard que le chef par le Royaume-Uni, par Terre-Neuve, par l'Australie, par la Nouvelle-Zélande, par la colonie du Cap et par le Natal, et lorsqu'on en vient à parler du Canada l'on dit simplement que nous n'avons rien dit à cet égard. Je dirai tout d'abord que dans le traité conclu en 1818 entre le gouvernement britannique et le gouvernement des Etats-Unis, il est formellement stipulé que les Américains auront le droit de pêcher sur notre littoral et d'entrer dans nos ports pour pêcher le poisson. De plus, en vertu de ce traité, ils avaient aussi le droit d'aller pêcher dans certaines parties du Canada sans aucune restriction, tout comme les sujets britanniques canadiens. Vu la situation particulière créée au Canada par ce traité, l'Angleterre britannique—c'est-à-dire le Canada—doit protéger le Canada contre le braconnage des pêcheurs américains qui ont le droit de pêcher sur notre littoral et d'entrer dans nos ports pour pêcher le poisson. De plus, en vertu de ce traité, ils avaient aussi le droit d'aller pêcher dans certaines parties du Canada sans aucune restriction, tout comme les sujets britanniques canadiens. Vu la situation particulière créée au Canada par ce traité, l'Angleterre britannique—c'est-à-dire le Canada—doit protéger le Canada contre le braconnage des pêcheurs américains qui ont le droit de pêcher sur notre littoral et d'entrer dans nos ports pour pêcher le poisson. De plus, en vertu de ce traité, ils avaient aussi le droit d'aller pêcher dans certaines parties du Canada sans aucune restriction, tout comme les sujets britanniques canadiens. Vu la situation particulière créée au Canada par ce traité, l'Angleterre britannique—c'est-à-dire le Canada—doit protéger le Canada contre le braconnage des pêcheurs américains qui ont le droit de pêcher sur notre littoral et d'entrer dans nos ports pour pêcher le poisson.

Lord TWEEDMOUTH : Voulez-vous parler du service de protection des pêcheries de Terre-Neuve?

M. BRODEUR : Non. Je parle du montant dépensé par le ministère de la Marine du Royaume-Uni—\$33,000,000. Je suppose que cela comprend le service de protection des pêcheries.

Lord TWEEDMOUTH : Oui, certainement.

M. BRODEUR : Nous voulons, naturellement que l'on fasse la même chose pour le Canada, nous voulons que les sommes déboursées pour la protection des pêcheries dans notre pays soient également considérées comme des dépenses faites par le service naval.

Je ferai remarquer que l'obligation de protéger les pêcheries incombait, strictement parlant, au gouvernement impérial, vu qu'elle découlait des traités conclus entre la métropole et les Etats-Unis (si vous le voulez dire) l'assentiment du Canada. Cependant, c'est avec plaisir que nous avons pris à notre charge les dépenses de ce service. Depuis 1885, date où le traité de Washington a été abrogé, nous avons dépensé pour ce service \$3,147,990 et l'année dernière (1905-6) nous avons dépensé \$250,000. Cette année, nous déboursions de ce chef une somme beaucoup plus forte, car nous allons acheter un croiseur qui nous coûtera environ \$300,000 (210,000). Comme je viens de le dire, nous avons été très contents de nous charger de ce service et d'en débarrasser l'Angleterre. Il en est de même pour les grands lacs. Il est évident que l'Angleterre aurait pu difficilement protéger les pêcheries dans ces parages. Aussi, le gouvernement canadien a-t-il été obligé de se charger de la charge. Le gouvernement britannique a envoyé des navires pour croiser sur ces eaux, mais ces navires sont partis et ont été remplacés par des vaisseaux canadiens. Nous avons aujourd'hui sur les lacs un croiseur qui a été posté là non seulement pour faire observer les règlements de pêche, mais encore et surtout pour empêcher les Américains de pêcher dans nos eaux. Les Etats américains qui bordent les grands lacs ont maintenant leurs propres marines. Trois des Etats limitrophes (l'Ohio le Michigan et l'Illinois) ont dépensé, je crois, \$15,000,000 pour maintenir une flotte dans ces parages, et ils exercent leurs marines sur les rives des lacs. De plus, ils ont quelques navires qui ne sont pas armés, il est vrai, mais qui sont construits de manière à pouvoir faire face à toute éventualité. En ce qui concerne le Canada, nous avons des croiseurs qui nous ont servi à protéger nos côtes, et depuis lors nous n'avons établi aucune station de télégraphie sans fil sans demander l'avis de l'Angleterre. L'établissement de ces stations a coûté très cher, mais il n'est pas tenu compte de ce que nous avons dépensé de ce chef, bien que les dépenses faites relativement à la télégraphie sans fil, en Angleterre, soient sans doute, je le suppose, imputées au budget

du ministère de la Marine et qu'elles soient comprises dans le montant qui est demandé.

Nous avons aussi pris à notre charge le service hydrographique. Nous avons fait venir un officier de l'Amirauté pour diriger ce service, que nous sommes à développer graduellement. Nous faisons actuellement construire un navire sur la côte du Pacifique pour faire des études hydrographiques, et nous en avons déjà deux sur la côte de l'Atlantique. Je sais que l'Amirauté a deux navires (un, je crois, dans l'Atlantique et l'autre dans le Pacifique), qui font des relevements. Nous sommes prêts à faire nous-même ce travail, si le gouvernement britannique le désire.

De plus, nous avons pris ou nous allons prendre sous notre contrôle les arsenaux maritimes de Halifax et d'Esquimaux; le fait est que nous sommes déjà en possession de l'arsenal de Halifax depuis le 1er janvier. Je ne sais trop ce que ces arsenaux ont coûté à l'Amirauté, mais dans tous les cas ils sont maintenant entièrement à notre charge et nous nous sommes engagés à payer nous-mêmes la subvention annuelle que l'Amirauté accordeait autrefois pour le bassin de radoub de Halifax. Comme je l'ai déjà dit, nous avons établi des docks à Halifax et à Esquimaux, et par conséquent, je crois que l'on aurait dû, en justice pour nous, indiquer dans les états qui ont été publiés et déposés ici les sommes d'argent que nous avons dépensées pour les différents services que j'ai mentionnés.

Je ne crois pas devoir discuter cette question plus à fond pour le moment, car il est tout probable, qu'elle reviendra sur le tapis un jour ou l'autre.

Le 8 mai, au commencement d'un nouveau débat, lord Tweedmouth, regrettant sans doute d'avoir voulu aller si vite en besogne, constate (page 413) :

Quant au Canada, je crois que l'on a tort de dire qu'il ne fait rien en matière de défense navale. A mon avis, l'on ne tient pas suffisamment compte de la lourde tâche que le gouvernement fédéral s'est imposée en protégeant les pêcheries. De plus, les arsenaux maritimes de Halifax et d'Esquimaux ont été cédés au Canada et leur entretien est maintenant à sa charge. Je crois que c'est là une contribution très considérable au point de vue de nos intérêts navals. Les représentants du Canada ne se proposent de faire aucun changement à la politique qu'ils ont suivie jusqu'ici, sauf qu'ils ont annoncé qu'ils étaient prêts à faire tout en leur pouvoir pour élever un intérêt de plus en plus vif dans notre marine et, je crois, qu'ils rendront de cette façon un précieux service à l'empire pris dans son ensemble.

Et M. Brodeur, après avoir écouté les propositions chauvinistes de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Cap et du Natal, répond (page 421 et 422) :

Lord Elgin (1) et messieurs, je n'ai rien à dire si ce n'est de remercier sincèrement lord Tweedmouth d'avoir bien voulu reconnaître ce qu'a fait le Canada pour sa défense. Comme je le disais la dernière fois, j'ai toujours été cette question, l'on ne rend pas justice au Canada. Il me fait plaisir de voir que lord Tweedmouth est d'avis que nous avons fait notre large part, surtout en nous chargeant de l'équipement et de la protection des stations navales d'Esquimaux et de Halifax.

L'on a prétendu, aux conférences antérieures, que le Canada devrait contribuer directement aux dépenses de la marine britannique. Je dois dire que nous sommes tous, au Canada, du même sentiment sur cette question, et je crois devoir citer ici ce que sir Charles Tupper (qui est certainement un des hommes les plus compétents pour parler de ces choses) disait à son tour au cours d'un article publié dans un journal : « Dès le commencement, j'ai considéré qu'il serait contraire aux intérêts du Canada et aux vrais intérêts de l'empire de nous demander de contribuer aux dépenses de la marine impériale, et je prétends que le Canada s'est acquitté de ce devoir de la manière la plus propre à servir les intérêts de l'empire. » Comme je le disais, sir Charles Tupper, « Des négociations sont actuellement en cours pour mettre sous notre contrôle les stations navales à ces endroits. Je ne sais pas exactement quelle épargne cela représentera pour l'Amirauté, mais je crois que le montant en jeu est considérable. »

Depuis que la conférence a été saisie de cette question, le parlement canadien a voté une forte somme d'argent pour l'achat d'un autre croiseur, destiné à protéger nos pêcheries sur la côte du Pacifique.

Nous sommes bien aises de voir que lord Tweedmouth est d'opinion que les colonies doivent être laissées libres de faire ce que bon leur semble en fait de défense navale. Je dirai qu'en terminant, que nous sommes tous disposés à coopérer avec les autorités impériales et à suivre les conseils de l'officier impérial qui nous sera envoyé en tant que cela sera compatible avec les principes du gouvernement autonome.

Encore une fois, quand M. Brodeur parlait ainsi, c'était la question même de savoir si le Canada devait quelque chose à la métropole, qui se débattait. Et M. Brodeur parlait en présence et à la demande de M. Laurier.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, quelle conclusion se dégagerait-il des paroles de M. Brodeur, sinon que le Canada avait fait dans le passé plus que son devoir envers la Grande-Bretagne, et qu'il serait injuste de lui demander davantage.

Du reste, M. Laurier ne devait pas tarder à intervenir en personne, et avec une franchise, pour ne pas dire une brutalité, qui est restée sans exemple dans l'histoire des conférences coloniales (on dit aujourd'hui impériales).

Le jeudi, 9 mai, le premier ministre de la Colonie du Cap, M. Smutt, demande timidement (page 472) :

Serai-je dans l'ordre, après le débat d'hier, en proposant maintenant la résolution relative à la défense navale? Je ne crois pas que cela prenne beaucoup de temps, car elle est de sa nature telle qu'il n'est pas nécessaire d'insister pour la rendre acceptable à la conférence : « Que cette conférence, reconnaissant la vaste importance des services rendus par la marine militaire dans la défense de l'empire et la protection de son commerce, et l'importance absolue de la maintenir dans le plus haut état d'efficacité possible, croit qu'il est du devoir des domaines au-delà des mers de contribuer au maintien de la marine militaire en la manière déterminée par leurs législatures—cette contribution consistant soit en un octroi de fonds, soit en l'établissement d'un système de défense maritime local, ou en d'autres services, dont la nature pourra être déterminée après consultation avec l'Amirauté, qui s'accommodera le mieux aux circonstances où se trouve chacun de ces domaines. »

M. Laurier répond (page 473) :

Je regrette de dire que le Canada ne saurait accepter cette proposition. Nous avons déclaré il y a déjà plusieurs années que nous avons beaucoup à faire sous ce rapport dans notre pays avant de nous engager ainsi d'une manière générale. Le gouvernement du Canada a beaucoup fait au point de vue de la défense impériale. Notre action n'avait pas été comprise au début, mais je suis heureux de constater que le premier Lord de l'Amirauté admet que nous avons fait beaucoup plus qu'il ne croyait. Il est impossible, dans mon humble opinion, d'adopter une politique uniforme en cette matière; la disposition avec la mère-patrie est trop grande. Elle n'a pas, souvenez-vous, de dépenses à en courir pour les travaux publics, tandis que dans la plupart des colonies et certainement au Canada, nous avons à nous taxer jusqu'à l'extrême limite de nos ressources pour la construction de la route, pour le logement, pour le transport, pour le contribuer plus que nous ne faisons, pour le moment. Si l'on insistait sur l'adoption de cette proposition, je serais obligé, pour ma part, de voter dans la négative.

Mr SMARTT : Mais les travaux publics dont vous parlez sont d'un caractère productif, et d'un intérêt vital pour votre confédération.

Sir WILFRID LAURIER : Certaines de nos voies ferrées n'ont jamais payé un sou d'intérêt ni même leurs dépenses.

Dr SMARTT : Cependant elles ouvrent le pays et le développement énorme. Toutes les colonies construisent des chemins de fer de développement et d'un caractère tel qu'ils ne produisent pas de revenu avant plusieurs années. J'aurais cru que la réduction de la dette de la marine soit un avantage favorable car elle vous permet de contribuer au maintien de la marine soit en fournissant de l'argent, soit par un système de défense locale soit par d'autres services. J'avais compris que le Canada protestait énergiquement l'autre jour que certains de ses services étaient de la nature d'une défense locale.

Sir WILFRID LAURIER : J'ai dit tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT : Je crois qu'il serait malheureux d'adopter cette résolution si nous ne sommes pas unanimes.

Dr SMARTT : J'aimerais bien entendre les opinions des représentants des autres parties de l'empire.

M. DEAKIN : Je n'hésiterais pas à continuer la discussion si on le désire; mais si nous n'allons pas adopter la proposition, ce n'est pas la peine.

Dr SMARTT : Je crois qu'il serait très malheureux que nous n'adoptions pas quelque chose. Nous avons tant fait de pieuses affirmations qu'il est temps qu'il en résulte quelque chose de pratique.

Sir WILFRID LAURIER : La proposition peut être adoptée à la majorité. Pour ma part, je devrai voter dans la négative.

Sir JOSEPH WARD : Pour qu'il en résulte quelque chose de bien nous devons être unanimes.

Dr SMARTT : Je crois que oui.

M. WINSTON CHURCHILL : La résolution ne vaudra pas grand-chose s'il n'y a pas unanimité.

Le PRÉSIDENT : Il vaudra mieux, je crois, ne pas aller plus loin maintenant.

Sir WILFRID LAURIER : Les représentants des domaines britanniques par delà les mers ont essayé jusqu'à présent d'être unanimes; je regrette que nous ne puissions pas l'être sur cette question. Le Dr Smartt peut donc soumettre sa proposition ou la retirer; mais s'il insiste, je devrai voter dans la négative.

Dr SMARTT : Je suis absolument entre les mains de la conférence. Je ne désire pas insister sur une proposition qui ne rencontre pas l'approbation de tous ceux qui en font partie, surtout lorsqu'il s'agit d'une question de ce caractère particulier.

M. Smartt ajouta par acquit de conscience (p. 474) :

Nous ferions peut-être bien de l'ajourner à la prochaine séance. D'ici à mardi je pourrai peut-être le modifier de manière à le rendre acceptable à sir WILFRID LAURIER.

Mais la proposition avait trop de plomb dans l'aile; il fallut l'enterrer.

Le rapport de la conférence de 1907 forme un Livre Bleu de 543 pages. NOUS DEVIONS QUI QUE CE SOIT D'Y TROUVER, EN DEHORS DES CITATIONS QUI PRECEDENT, UN MOT, UN SEUL MOT DES DELEGUES CANADIENS SUR LA QUESTION NOUS NE FAISONS, POUR LE MOMENT.

A ce moment-là comme à la Conférence Coloniale d'avril et mai de la même année, qu'était devenu le prétendu projet de marine de guerre de 1902?

Qui dira même que M. Laurier, en 1907, se souvenait encore du plan de réserve naval timidement risqué en 1902 comme dérivatif aux instances de MM. Chamberlain et de lord Selborne, forts de la participation encore toute récente du Canada à la boucherie sud-africaine?

Qui dira même que M. Laurier, en 1907, se souvenait encore du plan de réserve naval timidement risqué en 1902 comme dérivatif aux instances de MM. Chamberlain et de lord Selborne, forts de la participation encore toute récente du Canada à la boucherie sud-africaine?

DUQUELOIN.

(1) Successeur de M. Chamberlain au ministère des Colonies.

A travers la Ville

LE FEU PRES DES USINES ANGUS.

Hier, avant-midi, un incendie s'est déclaré dans un boquet situé non loin des Usines Angus. Les pompiers ont eu passablement de difficulté à maîtriser l'élément destructeur. Ils ont dû travailler tout l'après-midi. On croit que des enfants sont coupables d'avoir mis le feu. Les pompiers ont dû éteindre une allumette enflammée dans les feuilles et l'incendie se sera ensuite développé.

REFUS DE CAUTIONNEMENT.

Samedi dernier, le juge Bazin a refusé d'accorder la liberté, sous caution, aux trois italiens arrêtés pour avoir été mêlés à cette affaire de stylet qui s'est déroulée vendredi soir. On sait que John Callagano a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital. Ses trois complices, Frank Castelli, Thomas Tarricelli et Donata Leopoldo, ont plaidé non coupable; mais quand M. Dubreuil, leur avocat, a demandé au juge leur liberté sous caution, celui-ci a refusé disant qu'il connaissait quelque chose des circonstances qui ont provoqué la querelle.

IL MARTYRISAIT SON ENFANT.

Stanley Masanski, demeurant rue du Grand-Tronc, à la Pointe St-Charles, a comparu devant le juge Leet sous l'accusation d'avoir odieusement maltraité son enfant. Le fait est que le petit garçon, âgé seulement de cinq ans, a des épaules et les bras noirs de coups. Le juge a fixé la cause à vendredi, le père Masanski ayant plaidé non coupable.

IL EFFRAYAIT LES FEMMES.

Martin Whalen, qui rentrait sans cérémonie dans les maisons de la Pointe St-Charles, et demandait impérieusement à manger aux femmes effrayées, a été samedi condamné à trois mois de prison pour vagabondage et mendicité sans permis. L'accusé, dans son plaidoyer, a dit tout ce qu'on peut dire de désagréable, contre la police.

FRAPPE PAR UN TRAMWAY.

Willie Kenny, âgé de 14 ans, et qui demeure à 554 rue des Jûres, s'est fait frapper hier par un tramway à l'angle des rues Craig et Bleury. On transporta le blessé à l'hôpital Général; mais comme les blessures étaient légères, le jeune Kenny, pur retourneur chez lui après avoir été pansé.

A-T-IL VOLÉ \$100 ?

Accusé d'avoir volé \$100, appartenant au Montreal Golf Club, Patrick Haran, un messager, a été traduit devant le juge Leet. Il a plaidé non coupable et l'enquête a été fixée à vendredi.

IL MEURT DE SES BLESSURES.

Adelmas Thibaudoux, qui souffrait de lésions internes à la suite d'une chute qu'il fit à sa résidence, 28 rue Lacasse, est mort hier soir à l'hôpital Général.

L'Union Saint-Joseph du Canada

La Session fédérale de l'Union Saint-Joseph du Canada s'ouvrira mardi soir, 15 août, au siège principal de la Société, coin des rues York et Dalhousie, Ottawa.

Y prendront part soixante et dix députés venant de toutes les parties des provinces de Québec et d'Ontario. Parmi eux, le Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, ou à son défaut, Sa Grandeur Monseigneur Rouhier, vicaire général, souhaitera la bienvenue aux députés. Le Maire de la ville d'Ottawa assistera aussi à la séance d'ouverture.

Mardi matin à 9 hres, grand-messe solennelle à la Cathédrale d'Ottawa, messe chantée par Mgr. Rouhier, Chapelain général de la Société. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Sylvio Corbelle, principal de l'école normale de Hull. Tous les membres de l'Union Saint-Joseph du Canada sont priés de se rallier à l'édifice de la société, à 8 h 12 hres, a.m., pour se rendre, en procession, à l'Eglise.

Jeudi matin, à 8 hres, messe chantée à la Cathédrale une messe pour les membres défunts.

Une relique de l'âge de pierre

St-Petersburg, 14. — Un cerceuil de pierre, contenant un squelette, des aliments et des outils datant de l'âge de pierre, vient d'être découvert dans une cave des îles Aland. Le style des armes et des outils les rattache à la période qui a précédé de trois mille ans l'ère chrétienne, alors que les îles Aland furent submergées. Le cerceuil est tombé dans une dépression du fond de la mer, et c'est ce qui explique la parfaite conservation de son contenu.

SOUSSIONS

Municipalité de la paroisse de St-Bonaventure, d'Upton, c. d'Yamaska

Pour la construction d'un pont en fer dans la municipalité de la paroisse de St-Bonaventure.

Des soumissions scellées et adressées à H. Lemaire, Secrétaire-Trésorier de la susdite municipalité dans une enveloppe scellée par le sous-commissaire pour la construction d'un pont en fer, St-Bonaventure d'Upton, seront reçues au bureau du sous-commissaire jusqu'à trois heures du deuxième jour de septembre prochain (1911) pour la construction au complet conformément au plan et devis de la dite municipalité d'un pont en fer, sur la Rivière aux vaches, en la deuxième concession de la paroisse de St-Bonaventure.

On pourra voir le plan et devis et obtenir tous les renseignements utiles au bureau du sous-commissaire d'Upton. Chaque soumission doit être signée et scellée par le sous-commissaire en présence de témoins; elle devra en outre être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartée du Dominion du Canada et payable à l'ordre de la susdite municipalité pour la somme de MILLE DOLLARS.

Ce chèque sera paré et retenu par la susdite municipalité jusqu'à l'achèvement des travaux dessus mentionnés d'une manière intégrale et parfaite suivant les dispositions du contrat.

Le chèque de la personne dont la soumission ne sera pas acceptée sera retourné à son auteur dans les dix jours de la signature du contrat d'un pont en fer, St-Bonaventure d'Upton.

Le conseil de la susdite municipalité se réserve le droit de rejeter toute soumission, comme aussi de n'en accepter aucune.

Par ordre, H. LEMAIRE, Secrétaire-Trésorier, Conseil Municipal de St-Bonaventure d'Upton.

14-16-18-21

A NOS AMIS

Le "Devoir" est utile pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

MAISONS D'EDUCATION

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES DE MONTREAL

Préparation aux positions supérieures du Commerce, de l'Industrie, de la Finance, etc. Inscription spéciale à certains cours: Bureau Commercial, Chimie commerciale et industrielle, Droit commercial, Economie politique, Science financière, etc.

La Réouverture des Cours aura lieu le MARDI, 12 Septembre

Préparation à l'examen d'admission. Les porteurs de certificats d'études complètes sont dispensés de tout ou partie de cet examen.

DE NOMBREUSES BOURSES D'ETUDES SONT ALLOUEES

Pour programme des études et renseignements s'adresser au directeur de l'Ecole, Avenue Viger.

PETITES ANNONCES

AGENTS FINANCIERS

PANNETON & GRIFFIN, agents financiers, 30 Saint-Jacques. Edifice Trust & Loan. Main 1002.—Prêts d'argent sur hypothèque, achat de billets, créances, assurances. Règlements de successions.

AGENTS

On demande des agents spéciaux pour l'Annapolis et autres endroits de la ville. Contrat avantageux pour personnes actives. S'adresser: Dominion Fire Insurance Co., 10 rue St-Jean, Bâtisse Lac des Bois, Chambre 406. 161-30.

AUX AMATEURS DE PECHE

La meilleure place pour minnows vivants et articles de pêche de toutes sortes est chez R. N. Sévigny, 510 Saint-Jacques, près des gares du G. T. R. et du C. P. R. Tél. Main 15.

\$2,700 — RUE GARNIER, près avenue Laurier, propriété neuve à vendre à sacrifice pour clore une succession, magasin et logement de six pièces, au-dessus, bien finie, venant d'être terminée, devant un beau préssé, bien éclairé, belle localité, moderne, terrain 25 x 100, peut être louée \$300 à \$350 par année. Conditions des plus faciles. Il faut vendre de suite, aucune offre raisonnable refusée. H. A. Bernier, 52 Boulevard Saint-Laurent. 186-3.

A VENDRE PUPITRE (Roll desk) presque neuf. S'adresser Dufresne & Nadeau, notaires, 35 St-Jacques, Crédit Foncier. 184-6.

ST-BENOIT A vendre, jolie maison située dans le village, près du nouveau chemin de fer. S'adresser à Rév. R. Héru, prêtre, Ste-Christine.

ST-HENRI DE MASCOUCHE A vendre, sise dans le village, jolie maison de feu Rév. F. Corbelle, prêtre, d'un appareil de chauffage à l'eau chaude, avec électricité, chambre de toilette et aménagement complet. Grand jardin avec arbres fruitiers. S'adresser à Rév. P. O. Renaud, prêtre, St-Henri de Mascouche.

ARGENT A PRETER Nous régèrions toutes vos dettes, vous transigeriez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts, entrevue personnelle seulement. Demers et Moreau, Banque Nationale, 99 St-Jacques.

MEUBLES Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, papiers, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furniture Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

REPARATIONS de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est, 2375.

VOUS POUVEZ louer un clavier Monarch, un mois pour \$3.

VOUS POUVEZ louer un clavier Monarch, 6 mois pour \$15.

VOUS POUVEZ acheter un clavier Monarch en faisant chaque mois de petits paiements—si petits que vous ne pourriez pas y manquer.

THE MONARCH TYPEWRITER Company Limited

229 RUE NOT

ASSEMBLEE DE SAINT-HYACINTHE

(Suite de la 2ème page)

ger, mais avec le consentement du parlement canadien et du ministère canadien.

Avez-vous dit cela, monsieur Bourassa ?

Et, messieurs, l'occasion était bonne pour souligner des préjugés, pour soulever des passions dans la province de Québec; et il a alors formé ce pacte dont j'ai parlé tantôt, qui permet à M. Borden, dans l'Ontario, de dire que Laurier a créé une marine canadienne, qui permet à M. Bourassa, dans la province de Québec, de dire que Laurier sacrifie nos enfants à l'ogre impérialiste.

Monsieur Bourassa, vous allez le prouver avec la loi en mains ou se trouve cette clause-là.

Electeurs du Canada, la conférence impériale a été pour Sir Wilfrid Laurier l'occasion de rendre encore, avant la fin de sa carrière, un service précieux non seulement à sa nationalité, mais à son pays.

A la dernière conférence impériale, lorsque la proposition a été faite de créer un conseil impérial, Sir Wilfrid Laurier s'est levé et a protesté, au nom du Canada et au nom de tous les habitants de l'Empire, pour empêcher qu'un conseil impérial s'interposât entre la volonté du peuple dans les colonies et le gouvernement de l'Empire lui-même.

Lorsqu'il s'est agi d'obtenir l'autonomie navale, de placer la marine du Canada sous le contrôle exclusif du gouvernement canadien, Wilfrid Laurier était là encore pour prendre la défense de nos concitoyens.

M. Bourassa avait l'œil ouvert et la bouche fermée à ce moment-là.

M. Laurier a obtenu de plus à cette conférence impériale—et je termine par là—que le gouvernement anglais négocie avec les douze nations qui jouissent de la clause de la nation la plus favorisée et qui nous empêchent de donner des avantages aux Etats-Unis, sans, automatiquement, les donner à ces douze nations.

En 1897 Sir Wilfrid Laurier avait obtenu la dénonciation de deux traités: il a la parole du premier ministre d'Angleterre que les deux traités seront dénoncés à brève échéance.

Voilà, messieurs, les trois questions sur lesquelles vous serez appelés à voter.

La question de la réciprocité, d'abord, les avantages qu'elle confère au peuple du Canada.

La question de la marine, qui est une marine canadienne, créée par le parlement canadien pour la défense du littoral, battant le pavillon canadien, commandée par des canadiens, et avec un service volontaire, je le répète une fois, deux fois, trois fois, pour que la entre bien dans la cervelle de M. Bourassa.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire.

Je ne crains pas et nous ne craignons pas le verdict du 21 septembre prochain.

Et maintenant, au soir de la vie, presque au déclin de sa carrière, Sir Wilfrid Laurier entrera bientôt de plain pied en cap dans l'histoire du Canada, et je ne crains pas de le dire dans l'histoire du monde contemporain.

La combinaison néfaste composée des jingoes d'Angleterre, des Tories du Canada, des castors et des crétins qui suivent M. Bourassa, montée pour détruire ce grand canadien, dont le génie politique remplit leur cœur, s'ils en ont un, de haine et d'envie, cette combinaison néfaste s'appelle, à nos sens, une crime national, et le 21 septembre prochain, lorsque l'éclair de la province de Québec se rendra au cœur de la nation comme un foudre, elle donnera le châtiment à ceux qui soulevaient les passions et les préjugés.

Merci, Messieurs.

M. BOURASSA

Après une longue ovation, M. Bourassa commence son discours en vantant le texte sténographique; il peut y avoir quelques lacunes, car le sténographe, sur l'éstrade, a eu toutes les misères du monde, dans le tumulte, à tout entendre.

Monsieur le Président,

Messames et Messieurs,

Vous êtes peut-être étonnés qu'un crétin, un raté, un dégénéré, et un fou ait le don d'exciter la colère et de faire sortir de sa peau un homme d'état de la distinction de M. Lemieux.

Je ne crois pas que les 30 ou 40 mille citoyens du Canada qui sont venus ici aujourd'hui se soient tenus pour entendre des hommes politiques parler comme des polissons, de ne répondre pas aux injures de M. Lemieux en faisant son histoire et celle de sa famille.

Je dis simplement en deux mots: Je n'ai jamais demandé la place du maître de poste de Montréal, et M. Lemieux le sait.

Je n'ai jamais demandé la place de commissaire à Paris, et M. Lemieux le sait.

(Interruption: quelqu'un offre à M. Bourassa de parier cent piastres qu'il a demandé la place de maître de poste; tumulte).

Monsieur le Président, Messames et Messieurs:

Si l'on croit que l'on va me faire faire avec des scènes comme celles-ci, on se trompe.

J'ai posé ma candidature à la vice-présidence de la Chambre des Communes, en mettant comme condition essentielle que je conservais ma liberté de député; et vingt-quatre heures après, l'Assemblée a voté que je n'étais pas avec M. Lemieux et j'ai réglé mes comptes — et j'ai déclaré à M. Laurier que j'aimais mieux ne pas avoir la position; j'ai déclaré que je ne voulais pas me faire élire député, et j'ai été élu député à la place de M. Marcell de son élection.

Un détail seulement pour fixer la vérité de M. Lemieux.

M. Lemieux dit que, de son bureau, il lui a montré, avec menace, la fenêtre du bureau du premier ministre, et se profilait la silhouette de M. Laurier.

Or, le bureau de Sir Wilfrid Laurier est en dessous du bureau de M. Lemieux, et on ne peut pas de celui-ci, voir la fenêtre de l'autre. (On crie et l'orateur continue):

Vous avez observé, messieurs, combien les ratés, les crétins et les dégénérés font peur aux ministères.

LA RECIPROCITE

Et maintenant, messieurs, nous allons parler politique.

Vous êtes peut-être étonnés que, lorsqu'un homme n'est ni député fédéral ni candidat, qu'il ne se présente pas même dans des élections, toutes les forces ministérielles se dirigent contre lui; vous êtes peut-être étonnés que l'on s'attaque avec une telle virulence à un homme qui n'a rien fait, depuis un bout de la province jusqu'à l'autre, les pires injures en les représentant comme les ennemis les plus formidables.

Mais cela vous donne la marque d'un désarroi ministériel.

Messieurs les électeurs et citoyens de

cette province, M. Lemieux déclare, et il croit avoir fait une découverte en disant cela, qu'en 1904 je me suis prononcé en faveur de la réciprocité. Il devrait savoir qu'en 1904 je suis encore favorable à la réciprocité, et que je le suis si bien que j'ai refusé de publier dans les colonnes du "Devoir" les manifestes de la ligue Anti-Réconciliation.

Mais je vous dit aujourd'hui comme je l'ai dit ici il y a quinze jours, que dans la réciprocité il y a deux côtés.

Je vous ai déclaré alors, et je le répète aujourd'hui, que j'ai toujours été et que je suis encore favorable à l'entrée des produits canadiens sur le marché américain; mais j'ai dit alors, le 29 juillet, ce que je répète aujourd'hui, qu'il n'y avait pas besoin de faire la convention qui a été faite pour bénéficier de l'entrée du marché américain pour les produits canadiens; et la preuve, c'est que le sénat américain vient de voter la convention Taft-Fielding, et qu'avant même d'attendre que le gouvernement et le parlement canadiens l'aient ratifiée, le Président Taft a abaissé les droits sur un certain nombre de nos produits.

Il a fait cela, et les autorités américaines abaisseront demain les droits sur beaucoup d'autres produits, non pas à cause de l'action de vos gouvernements, mais parce que le consommateur américain leur met l'épée dans les reins; parce que, voyant la vague montante du parti démocrate envahir la Chambre d'Assemblée et le sénat, le Président Taft, pour sauver son parti, a couru au-devant des coups.

Ce que j'ai reproché et ce que je reproche encore au gouvernement dont M. Lemieux fait parti, c'est d'avoir signé une convention, tandis qu'il pouvait obtenir du gouvernement américain tout sans faire les sacrifices qu'il nous fait, à nos dépens et sans nous consulter.

Ce que j'ai dit en 1904, comme l'année dernière, et comme cette année, c'est que l'avantage d'ouvrir le marché entre le Canada et les Etats-Unis serait un avantage qui atteindrait certainement pas à 25 p. c., des espérances que les membres du gouvernement cherchent à vous faire percevoir, afin de vous faire oublier la politique de la marine.

La preuve, c'est que, sous le gouvernement Cleveland, quand, par le tarif Wilson, on a élevé deux piastres par tonne sur le foin transporté du Canada aux Etats-Unis, non seulement le prix du foin n'a pas monté, mais il a baissé; ce qui prouve que ce ne sont pas les changements de tarif qui font le prix des produits, mais celui-ci est d'abord déterminé par le marché de production et par le marché de consommation.

Ce que j'ai dit le 29 juillet, et ce que je répète aujourd'hui, à la barre de M. Lemieux, comme à celle de n'importe qui...

(Une voix: Il n'en a pas).

M. Bourassa: Ne le calomniez pas; s'il ne se passait pas le rasoir, il y en aurait.

Ce que j'ai dit et ce que je répète, c'est que les années où la production serait considérable au Canada et la récolte mauvaise aux Etats-Unis, la réciprocité nous favoriserait; mais que les années où la production serait considérable aux Etats-Unis et la récolte mauvaise au Canada, elle serait contre l'intérêt du cultivateur canadien.

L'exemple du passé nous l'a prouvé, et la raison en est bien simple: c'est que, lorsque les barrières seront enlevées, les conditions de production et de consommation s'équilibreront entre le Canada et les Etats-Unis, comme, de l'autre côté, l'ouverture de l'Ouest, — (et vous, cultivateurs qui m'écoutez, vous le savez) — cela s'est fait chez nous.

Depuis la mise en valeur des grandes terres de l'abais, que la récolte soit bonne ou mauvaise dans l'est, jamais nous n'avons connu les prix d'autrefois pour le blé et l'avoine, et cela, parce que la production de ces denrées s'étendait sur tout le territoire canadien, une mauvaise récolte dans Québec ou dans l'Ontario ne suffit pas pour changer le prix des produits.

Il en sera de même quand la barrière sera ouverte entre le Canada et les Etats-Unis; et, mes amis, le conseil par lequel je termine mon discours sur ce point, c'est que, quand même le traité de réciprocité serait voté, que les cultivateurs de l'Est aient ou n'aient pas, ne cessent pas de travailler. Même si M. Lemieux restait ministre, vous seriez encore obligés de travailler douze heures par jour pour gagner votre vie.

M. BOURASSA

Après une longue ovation, M. Bourassa commence son discours en vantant le texte sténographique; il peut y avoir quelques lacunes, car le sténographe, sur l'éstrade, a eu toutes les misères du monde, dans le tumulte, à tout entendre.

Monsieur le Président,

Messames et Messieurs,

Vous êtes peut-être étonnés qu'un crétin, un raté, un dégénéré, et un fou ait le don d'exciter la colère et de faire sortir de sa peau un homme d'état de la distinction de M. Lemieux.

Je ne crois pas que les 30 ou 40 mille citoyens du Canada qui sont venus ici aujourd'hui se soient tenus pour entendre des hommes politiques parler comme des polissons, de ne répondre pas aux injures de M. Lemieux en faisant son histoire et celle de sa famille.

Je dis simplement en deux mots: Je n'ai jamais demandé la place du maître de poste de Montréal, et M. Lemieux le sait.

Je n'ai jamais demandé la place de commissaire à Paris, et M. Lemieux le sait.

(Interruption: quelqu'un offre à M. Bourassa de parier cent piastres qu'il a demandé la place de maître de poste; tumulte).

Monsieur le Président, Messames et Messieurs:

Si l'on croit que l'on va me faire faire avec des scènes comme celles-ci, on se trompe.

J'ai posé ma candidature à la vice-présidence de la Chambre des Communes, en mettant comme condition essentielle que je conservais ma liberté de député; et vingt-quatre heures après, l'Assemblée a voté que je n'étais pas avec M. Lemieux et j'ai réglé mes comptes — et j'ai déclaré à M. Laurier que j'aimais mieux ne pas avoir la position; j'ai déclaré que je ne voulais pas me faire élire député, et j'ai été élu député à la place de M. Marcell de son élection.

Un détail seulement pour fixer la vérité de M. Lemieux.

M. Lemieux dit que, de son bureau, il lui a montré, avec menace, la fenêtre du bureau du premier ministre, et se profilait la silhouette de M. Laurier.

Or, le bureau de Sir Wilfrid Laurier est en dessous du bureau de M. Lemieux, et on ne peut pas de celui-ci, voir la fenêtre de l'autre. (On crie et l'orateur continue):

Vous avez observé, messieurs, combien les ratés, les crétins et les dégénérés font peur aux ministères.

Et maintenant, messieurs, nous allons parler politique.

Vous êtes peut-être étonnés que, lorsqu'un homme n'est ni député fédéral ni candidat, qu'il ne se présente pas même dans des élections, toutes les forces ministérielles se dirigent contre lui; vous êtes peut-être étonnés que l'on s'attaque avec une telle virulence à un homme qui n'a rien fait, depuis un bout de la province jusqu'à l'autre, les pires injures en les représentant comme les ennemis les plus formidables.

Mais cela vous donne la marque d'un désarroi ministériel.

Messieurs les électeurs et citoyens de

qu'on ne parlait que de réciprocité, sans demander d'où venaient les \$69,000 que M. Oliver, le collègue de M. Lemieux, a trouvés un beau matin à son compte de banque, sans qu'il sût d'où cela venait. Ce serait bien commode pour les députés ministériels que les élections se fassent sans que le peuple ait eu le temps de demander compte à ces messieurs d'une transaction aussi scandaleuse que celle-là; tellement scandaleuse que le gouvernement a lui-même trouvé qu'il était nécessaire d'accorder un comité d'enquête, qu'il a nommé comme président de ce comité d'enquête, M. Geoffrion, le député de Verchères; que la veille de la prorogation des Chambres M. Geoffrion, député libéral, whip du gouvernement, sur lequel M. Lemieux compte pour faire entrer les députés en Chambre et les faire voter aveuglément derrière lui, a donné sa parole d'honneur au comité qui recherchait la vérité que le comité s'agissait le mardi, et que le samedi, M. Laurier s'enfermant avec M. Lemieux et ses collègues, faisaient décider par le gouvernement la dissolution des Chambres — déshonorant ainsi la parole d'un de leurs collègues et fermant la porte du comité qui traitait de réciprocité, si oui ou non, Mackenzie et Mann avaient volé le pays de 11,000,000 d'acres de terre et si M. C. Mackenzie avait empoché \$69,000 de Mackenzie & Mann.

Je vous demande, messieurs, électeurs et contribuables du Canada, si c'est une réponse satisfaisante au vol de peinture de Sorel, si c'est une réponse satisfaisante au vol de nos terres de l'Ouest, si c'est une réponse satisfaisante au dépôt de \$69,000 au compte de M. Oliver, que dit M. Bourassa est un crétin et il voulait être maître de poste à Montréal.

(Interruption venant de l'estrade.)

Messieurs, la population de Saint-Hyacinthe est une population éminemment respectables; il n'y a que deux ou trois individus sur cette estrade qui soient des voleurs de la Province de Québec et de Saint-Hyacinthe par eux.

Au premier rang des tapageurs, vous voyez un employé public, à la solde du gouvernement, qui a déjà fait de la prison.

Une salve d'applaudissements frénétiques couvre ici la parole de l'orateur.

LA SIGNIFICATION DE LA MARINE

L'honorable M. Lemieux vous déclare que lui et son gouvernement sont grandement persécutés, qu'ils sont victimes d'une monstrueuse conspiration entre Tories, castors et nationalistes.

Je vous prie de remarquer que les castors ont fait à M. Lemieux, mais chaque fois qu'il parle de castors, il sort de sa peau et de ses gonds.

M. Lemieux vous dit: Vous devez approuver la marine et vous devez voter pour nous parce que M. Borden a décliné dans l'Ouest que jamais la marine canadienne ne servirait un gouvernement anglais, et que M. Bourassa vous déclare dans la province de Québec que cette marine est constituée pour aider le gouvernement anglais à faire les guerres de l'Empire dans le monde entier.

Messieurs, si l'on veut connaître la portée d'une loi votée par un gouvernement, on a la demande d'un gouvernement, c'est ce qu'on cherche la signification dans les paroles des députés de l'opposition, ou si on la cherche sur les lèvres des ministères mêmes qui ont fait adopter la loi?

Je vous ai dit, par là, et je le répète, que la marine Laurier-Lemieux-Bourassa est une marine qui sert et surtout aux guerres de l'Empire.

Et la preuve, je ne la prends pas sur les lèvres de M. Borden, ni sur les lèvres d'un castor ou d'un nationaliste, je la puis sur les lèvres d'un homme qui est le collègue de M. Lemieux et qui, si M. Laurier disparaissait demain, serait le chef de l'Empire: M. Lemieux; je veux dire M. Fielding, ministre des finances, et chef de M. Lemieux.

L'OPINION DE M. FIELDING

Ecoutez bien, mes amis, ces paroles prononcées le 19 avril 1910, que l'on trouvera à la page 7862 des débats de la Chambre des Communes.

Qu'est-ce que déclarait M. Fielding? (Citation des paroles de M. Fielding.)

"M. Fielding: Je déclare que chaque fois que la nation anglaise sera en guerre avec une grande puissance, 'PEU IMPORTÉ QUE CETTE GUERRE SOIT JUSTE OU INJUSTE' — tant que nous serons partie de l'Empire Britannique, que la loi de la marine, que le Canada a voté, pour le Canada, il sera de notre devoir de prêter main-forte à la marine-patrie; et je déclare que le gouvernement au pouvoir pendant une telle guerre, qu'il soit libéral ou Tory, s'il n'agit pas de la même manière, s'il ne défend pas la loi de la marine, il se rend coupable de trahison; et moi, qui ai bien lu son histoire d'Angleterre, que le droit de pétition est pour le peuple un droit par excellence, et que, lorsque le peuple se voit trahi par ses mandataires, c'est son droit de déposer le gouvernement, comme sur la table de la Chambre des Communes, l'expression de sa volonté."

Nous avons fait signer des pétitions par 100,000 électeurs de la province de Québec, français comme anglais;... (une voix: 27,000).

... ces pétitions ont été signées dans la province de Québec, dans le comté de St-Hyacinthe comme ailleurs. Les rochers de St-Thomas d'Aquin comme les bleus de St-Denis l'ont signés.

Et qu'en a fait le parlement, commandé par Sir Wilfrid Laurier et M. LeSourd le gouvernement Taché-Macdonald, en disant: Quand viendront les élections, avec le portrait de Laurier et un peu de faveur, on fera oublier au peuple que son désir a été méprisé.

Messieurs, qu'est-ce que vous demandez des pétitions? Demandez-vous d'imposer votre volonté? Demandez-vous que la loi de la marine soit rejetée? demandez-vous que la politique de Laurier ou celle de Borden soit adoptée? Non.

Non, ce que vous demandez, c'est qu'on vous consulte avant d'adopter l'une ou l'autre.

Et qu'en ont-ils fait? Ils les ont fouillées aux pieds, ils ont fait la loi; et ils viennent vous dire aujourd'hui: Ne votez pas sur la question de la réciprocité. La marine, ça ne vaut pas la peine d'en parler.

EN TEMPS DE GUERRE

Il me reste un point à traiter, messieurs, c'est la question de l'usage qui sera fait de ces vaisseaux en temps de guerre, et c'est la question de l'avenir qui attend nos enfants.

M. Lemieux croit que j'ai peur de traiter cette question. Je vais la traiter ici, aujourd'hui, comme je l'ai traité ailleurs.

Ce que j'ai déclaré d'abord, c'est que la différence essentielle entre la loi de la milice et la loi de la marine, c'est que l'on a supprimé dans la loi de la milice les mots "pour la défense de la marine".

La loi de la milice a été votée en 1868, quand le Canada n'était qu'un pays de fermiers, et quand, à la suite de la guerre de 1862, le Canada n'avait que des troupes canadiennes pour la défense du Canada. M. Borden, un autre collègue de M. Lemieux, (qui va disparaître probablement avant les élections, mais qui parlait dans ce temps-là avec autorité), Sir Frederick Borden a déclaré qu'il n'aurait pas de troupes canadiennes en dehors du territoire canadien, et que la loi de la milice, c'est la loi de la milice.

Cela est tellement vrai, mes amis, que l'on ne pourrions pas cette loi à la construction de chaloupes canonnières, des grands lacs et de l'Ontario, et pour la protection de nos pêcheries.

Si l'on vient vous dire que les mots "pour la défense du Canada" n'y étaient pas et ont été ajoutés plus tard, je vous donnerai encore l'interprétation de la loi par un homme dont l'autorité vaut bien celle de M. Lemieux, et qui, plus rouge, ou plutôt les plus ministériels des ministères, accepterait.

La loi navale de Cartier était contenue dans le même statut que la loi de la milice; et quand, en 1899, lors de la guerre d'Afrique, on a demandé à Sir Wilfrid Laurier de se servir de la loi de la milice, dont les conditions étaient les mêmes que la loi navale, pour envoyer des soldats en Afrique, M. Laurier a répondu, le 10 octobre 1899: "La loi et la constitution ne me le permettent pas."

C'est tellement vrai qu'en 1904, lorsque la loi de la milice a été amendée et qu'on y a ajouté les mots "pour la défense du Canada", c'est à dire que le gouvernement en conseil ne pouvait envoyer les troupes canadiennes en dehors du Canada que pour la défense du Canada. M. Laurier, M. Borden, un autre collègue de M. Lemieux, (qui va disparaître probablement avant les élections, mais qui parlait dans ce temps-là avec autorité), Sir Frederick Borden a déclaré qu'il n'aurait pas de troupes canadiennes en dehors du territoire canadien, et que la loi de la milice, c'est la loi de la milice.

Cela est tellement vrai, mes amis, que l'on ne pourrions pas cette loi à la construction de chaloupes canonnières, des grands lacs et de l'Ontario, et pour la protection de nos pêcheries.

Si l'on vient vous dire que les mots "pour la défense du Canada" n'y étaient pas et ont été ajoutés plus tard, je vous donnerai encore l'interprétation de la loi par un homme dont l'autorité vaut bien celle de M. Lemieux, et qui, plus rouge, ou plutôt les plus ministériels des ministères, accepterait.

La loi navale de Cartier était contenue dans le même statut que la loi de la milice; et quand, en 1899, lors de la guerre d'Afrique, on a demandé à Sir Wilfrid Laurier de se servir de la loi de la milice, dont les conditions étaient les mêmes que la loi navale, pour envoyer des soldats en Afrique, M. Laurier a répondu, le 10 octobre 1899: "La loi et la constitution ne me le permettent pas."

C'est tellement vrai qu'en 1904, lorsque la loi de la milice a été amendée et qu'on y a ajouté les mots "pour la défense du Canada", c'est à dire que le gouvernement en conseil ne pouvait envoyer les troupes canadiennes en dehors du Canada que pour la défense du Canada. M. Laurier, M. Borden, un autre collègue de M. Lemieux, (qui va disparaître probablement avant les élections, mais qui parlait dans ce temps-là avec autorité), Sir Frederick Borden a déclaré qu'il n'aurait pas de troupes canadiennes en dehors du territoire canadien, et que la loi de la milice, c'est la loi de la milice.

Cela est tellement vrai, mes amis, que l'on ne pourrions pas cette loi à la construction de chaloupes canonnières, des grands lacs et de l'Ontario, et pour la protection de nos pêcheries.

Si l'on vient vous dire que les mots "pour la défense du Canada" n'y étaient pas et ont été ajoutés plus tard, je vous donnerai encore l'interprétation de la loi par un homme dont l'autorité vaut bien celle de M. Lemieux, et qui, plus rouge, ou plutôt les plus ministériels des ministères, accepterait.

La loi navale de Cartier était contenue dans le même statut que la loi de la milice; et quand, en 1899, lors de la guerre d'Afrique, on a demandé à Sir Wilfrid Laurier de se servir de la loi de la milice, dont les conditions étaient les mêmes que la loi navale, pour envoyer des soldats en Afrique, M. Laurier a répondu, le 10 octobre 1899: "La loi et la constitution ne me le permettent pas."

C'est tellement vrai qu'en 1904, lorsque la loi de la milice a été amendée et qu'on y a ajouté les mots "pour la défense du Canada", c'est à dire que le gouvernement en conseil ne pouvait envoyer les troupes canadiennes en dehors du Canada que pour la défense du Canada. M. Laurier, M. Borden, un autre collègue de M. Lemieux, (qui va disparaître probablement avant les élections, mais qui parlait dans ce temps-là avec autorité), Sir Frederick Borden a déclaré qu'il n'aurait pas de troupes canadiennes en dehors du territoire canadien, et que la loi de la milice, c'est la loi de la milice.

Cela est tellement vrai, mes amis, que l'on ne pourrions pas cette loi à la construction de chaloupes canonnières, des grands lacs et de l'Ontario, et pour la protection de nos pêcheries.

Si l'on vient vous dire que les mots "pour la défense du Canada" n'y étaient pas et ont été ajoutés plus tard, je vous donnerai encore l'interprétation de la loi par un homme dont l'autorité vaut bien celle de M. Lemieux, et qui, plus rouge, ou plutôt les plus ministériels des ministères, accepterait.

que, sous forme d'aide locale ou sous forme de contribution à la marine impériale, Sir Wilfrid Laurier a refusé péremptoirement; et à son retour nous l'avons tous acclamé, vous comme moi.

LA LETTRE DE M. LEMIEUX

Et l'année suivante, à une réunion des chambres de commerce de l'Empire, on a proposé une résolution posant en principe que les colonies devaient participer à la défense générale de l'Empire. Une réunion de protestation fut aussitôt organisée. Elle était convoquée par cette bande de ratés, de crétins et de dégénérés qu'on appelle les nationalistes. Ils firent à l'hon. M. Lemieux, qui était alors le simple député de Gaspé, l'honneur de l'inviter.

M. Lemieux ne répondit pas: Oh! non; loin de moi ces crétins, ces dégénérés, ces ratés, ces demi-fous! M. Lemieux répondit d'Ottawa, le 4 août 1903:

"M. Henri Bourassa, Député de Labelle".

(Non pas "M. le crétin", non pas "le raté", oh non! "Mon cher collègue".)

Mais il faut dire qu'il n'était pas alors monté si haut dans la hiérarchie sociale qu'il ne pût daigner échanger quelques paroles avec un crétin.

Et donc, il m'écrivait: "Mon cher collègue, Une voix: Tu n'étais pas revêtu dans ce temps-là."

M. Bourassa: On va voir qui a revêtu.

(Lecture de la lettre Lemieux)

"Mon cher collègue, J'aurais vivement désiré assister à l'assemblée de dimanche, afin de protester avec vous contre la résolution intempestive adoptée ces jours derniers par le congrès des Chambres de Commerce. Permettez-moi d'exprimer mon mécontentement de ce que les députés des Chambres de Commerce du Canada et de la Province de Québec se soient réunis à cet effet pour approuver une résolution qui affirme un principe absolument faux, à savoir, l'obligation pour les colonies de participer à la défense de l'Empire."

(Interruption. On met en doute l'authenticité de la lettre.)

Je vais vous faire une proposition: C'est de mettre l'original entre les mains de l'hon. sénateur Desautels, de St-Hyacinthe, et de le faire photographier.

Du reste, la copie en a paru depuis sept ans dans les journaux et M. Lemieux n'a jamais protesté. Il vient de dire qu'il l'approuve.

LA PROPOSITION SMART

En 1907, cinq ans plus tard, M. Laurier retournerait à Londres, et alors M. Smart proposait: "Que cette conférence, reconnaissant la vaste importance des services rendus par la marine militaire dans la défense de l'Empire et la protection de son commerce, et l'importance absolue de la maintenir dans le plus haut état d'efficacité possible, croit qu'il est du devoir des gouvernements au-delà des mers de contribuer au maintien de la marine militaire en la manière déterminée par leurs législatures — cette contribution consistant soit en un octroi de fonds, soit en l'établissement d'un système de défense maritime local, ou en d'autres services, dont la nature pourra être déterminée après consultation avec l'amirauté, qui s'accommoderont le mieux aux circonstances."

Sir Wilfrid Laurier a combattu cette proposition; il a déclaré que le Canada y était opposé et il l'a empêchée d'être adoptée.

Et c'est pourquoi, aux élections de 1908, nous avons voté pour Laurier. J'ai voté pour Laurier, parce qu'il avait à la conférence de 1907 repoussé la résolution de Smart.

LA VOLTE-FACE

Mais au mois de janvier suivant les ministres se sont réunis dans le secret du cabinet, et là, par un ordre en conseil, ils ont déclaré approuver entièrement les principes sur lesquels l'Etat-major britannique entend reconstituer la défense de l'Empire.

Ils ont envoyé à Londres M. Brodeur et Sir Frederick Borden, et c'est alors que le principe de la loi navale a été adopté.

LES PETITIONS

On a fait voter par la Chambre des Communes à l'unanimité le 29 mars 1909, une résolution. On a apporté ensuite la loi de la marine, la loi de la marine. Le peuple a commencé à s'émouvoir, des pétitions ont été signées d'un bout à l'autre du pays. M. Lemieux vous parlait tantôt de la liberté de parole comme de la plus belle conquête d'un peuple libre; il devrait savoir aussi, lui qui a bien lu son histoire d'Angleterre, que le droit de pétition est pour le peuple un droit par excellence, et que, lorsque le peuple se voit trahi par ses mandataires, c'est son droit de déposer le gouvernement, comme sur la table de la Chambre des Communes, l'expression de sa volonté.

Nous avons fait signer des

Le "Devoir" donne un cadeau de \$100 aux vainqueurs

tit groupe de partisans.

— — —

SOMMAIRE DES PARTIES.

Première période

1.-National-Lamoureux—1.40 min.
2.-National-Boufiiane—30 sec.
3.-National-Lamoureux—9.10. min.
4.-Tecomseh-Felker—10 sec.

DEUXIEME PERIODE

5. Tecumseh, Felker, 30 secondes.
6. Tecumseh, Felker, 1.30 mins.
7 National, Pitre, 10 secs.
8 National, Pitre, 10.00 mins.

TROISIEME PERIODE

9 Tecumseh, Collins, 15.00 mins.
10 National, Clément, 2.10 mins.

QUATRIEME PERIODE

Pas de point.

Résultat final : National, 6 ; Tecumseh, 4.

La dernière période a été la plus chaudement contestée de toute la journée, les Shamrocks étant plus en évidence qu'au début, après de vaines tentatives pour arrêter la défense des compteur un deuxième point pour Sham-visiteurs en dehors, Munday réussit à passer en face des buts. Temps 12 rock après que Staggs eut manqué une mins. 40 secondes.

Les Shamrock ont décidément l'avantage à la reprise, mais ils ne peuvent compter Lavelle score un sixième

A Washington: 200100001-4 8 0
New-York 000000000-0 6 2
Washington
Batteries: Fisher et Sweeney; Cas-
sion et Street. Arbitres: Evans et
Egan.

Jordan a fait 14 "home runs" et Shaw 12.

Les records des lanceurs sont:

Joueur	G.	P.	Frap.
Backman	7	2	65

Toronto, 14. — En présence d'une foule de 9000 personnes environ, l'Indien Tom Longboat a défait, samedi soir au Stadium de l'Île, Alfred Shrubbs, d'Angleterre, dans une course de 12 milles.

de Saint-Jacques, à Montréal, par
"La Publicité" (à responsabilité limi- | Longboat a franchi la distance e
tée). Henri Roussas, directeur-gérant. 25.14 min.

LA VIE SPORTIVE

LA VICTOIRE DU NATIONAL A TORONTO

La victoire du National à Hanlan Point samedi doit être regardée comme un des beaux triomphes remportés par notre équipe canadienne-française depuis plusieurs années, car pour diverses raisons, la victoire contre le Tecumseh est plus glorieuse que celle qui fut remportée contre le Toronto l'an dernier.

Le Toronto fut l'an dernier pris par surprise car ce club pas plus que les autres dans la Ligue pouvait douter que le National eût alors l'ambition de décrocher le championnat de la N.L.U.

Le Tecumseh cette année avait la ferme intention de décrocher le championnat et depuis deux semaines, il s'était préparé à la visite du National, car la défaite des Habitants lui assurait pratiquement le prix d'honneur de la Ligue.

De plus, le National n'avait pas, comme l'an dernier, le privilège d'accepter ou de refuser tel ou tel arbitre puisque les clubs cette année devaient se soumettre aux nominations faites par le président de la Ligue.

Une des raisons d'être de notre victoire de samedi, a été le réveil admirable de la défense du National.

Lamoureux et Duckett de leur côté ont joué mieux que jamais, Duckett surtout qui, émerveillé et stupéfié ses adversaires.

Enfin le National a mis à profit les conseils que lui ont donnés ses instructeurs, et c'est pour les avoir observés à la lettre qu'il a gagné contre les Indiens de Querrie.

Le "Devoir" est heureux d'offrir ses félicitations aux joueurs et aux direc-

teurs du National pour la réussite de samedi.

Les directeurs ont dû constater que leur nouvelle façon d'agir est d'un bon bénéfice pour le club et l'association et ils ne leur reste qu'à continuer cette politique d'administration.

Le "Devoir" a promis un cadeau de \$100 aux vainqueurs du Tecumseh, et il le donnera avec joie, et avec d'autant plus de satisfaction que les \$100 en question, il les prendra dans sa propre caisse et non dans celle de l'Association.

Nous annoncerons demain ou après, demain la date et le lieu de la nette fête au cours de laquelle nos champions participeront au tirage du prix. Il reste quatre parties à jouer au National et quoiqu'il lui suffise d'en gagner trois pour conserver le championnat, nous lui conseillons de ne pas "prendre de chances" (take no chances).

Le National jouera encore deux parties sur son terrain, recevant la visite du Cornwall et du Montréal. Il lui faudra remettre la politesse au Montréal et jouer ensuite au Mile-End contre le Shamrock.

Le National devra se défier du Montréal et du Cornwall et conséquemment il lui faut se préparer pour ces trois matches.

En attendant, nous invitons nos amis à donner tout leur encouragement aux champions et à manifester cet encouragement en assistant en plus grand nombre que jamais aux prochaines joutes.

JACQUES CANAYEN.

"Newsy" Lalonde avec Calgary

Ernie Johnston et Harry Hyland, du Wanderer Hockey Club et "Newsy" Lalonde du Canadian ont été engagés par Fran Patrick, pour jouer sur l'équipe du Calgary Hockey Club l'hiver prochain.

Bas-fond non relevé

LE CUIRASSE CORNWALL GRAVEMENT ENDOMMAGÉ SUR LE ROC.

Halifax, N.-E., 14. — Le cuirassé "Cornwall" a touché un bas-fond qui se figure pas aux plans, en allant aux secours du "Niobe", déclare le capitaine Bankhouse, du vapeur du gouvernement "Petrol", dans un rapport au ministre. Le capitaine Bankhouse a avisé l'administration qu'il a découvert un bas-fond à une profondeur de dix-sept pieds à marée basse, et qui ne figure pas aux plans. Il ressort des constatations du capitaine Ley, qui commandait le Cornwall, que c'est ce bas-fond que le cuirassé a touché.

Les plans n'accusent pas d'écarts entre la bouée sud-ouest et la bouée du Bon Portage, où le "Cornwall" a subi des avaries. Cette partie de la route maritime n'a pas été mesurée depuis plus de cinquante ans et le travail n'a été que partiel en ce temps-là. Au lieu d'un bateau tirant d'eau que le "Cornwall" ou le "Niobe" n'aurait pas dépassé auparavant dans ces eaux. Le "Cornwall" a un tirant d'eau de 27 pieds. Il est entré samedi dans la cale sèche, très gravement endommagé.

Phénomène astronomique

MARS ET SATURNE SE RENCONTRENT LE 16.

Williams Bay, Wis., 14. — E. E. Barnard, professeur d'astronomie à l'observatoire de Yerkes, ici, a annoncé aujourd'hui qu'un intéressant phénomène se produira le 16 août, quand les planètes Mars et Saturne se rencontreront. "Ce jour-là", dit le professeur Barnard, Mars passera apparemment près de Saturne. Elles apparaîtront à l'œil comme une double étoile brillante, la distance de l'une à l'autre n'étant que de 21 minutes d'arc, soit environ les deux tiers de la largeur apparente de la lune.

"Mars passera au nord de Saturne. A gauche ou à l'est, et près des planètes, se trouvera la lune dans sa demi-grossesse, et le spectacle sera impressionnant."

Un accident de l'air

UN AEROPLAN ATTERRISSÉ DANS UN ETANG, PRES DE CALGARY

Calgary, 14. — Comme il tentait de prendre son vol d'une altitude de cent pieds, samedi après-midi, Alex. Japp, un aviateur travaillant avec W. W. Gibson, inventeur de bateaux aériens multigraves, est tombé dans un marais près de cette ville, et la machine a été endommagée. Japp, qui avait volé environ un mille à titre d'expérience, avait mal calculé le terrain sur lequel il se proposait d'atterrir, et comme il se trouvait à une cinquantaine de pieds du sol, il s'aperçut que celui-ci n'était pas propice à un atterrissage. Il tenta un mouvement de sa machine, mais il était trop tard. La machine était arrêtée et refusait de partir de nouveau. Sa seule chance de salut était de se laisser couler obliquement dans les marais. C'est ce qu'il fit mais en touchant terre les roues de l'aéroplane s'embarassèrent et la force d'inertie secoua si violemment la machine qu'elle se brisa en morceaux. L'aviateur s'en est tiré avec quelques contusions.

Ni Gibson ni Japp ne se sont découragés par ce fâcheux et ils continueront courageusement la série de leurs travaux et de leurs expériences.

Incendie à Ann Arbor

LA PARTIE OUEST DE LA FACULTE DE MEDECINE A ETE RASEE.

Ann Arbor, Mich., 14. — Toute la partie ouest de la faculté de médecine, l'une des plus anciennes constructions de l'Université de Michigan, a été détruite samedi soir par un incendie d'origine criminelle.

Le feu a pris naissance au quatrième étage, qui était vacant et où il n'y avait pas de fils électriques.

On a pu sauver la partie est du bâtiment, où l'on est en train d'aménager un musée médical. On ignore le montant des pertes.

On craint les feux de forêt

Washington, 14. — La sécheresse est si grande dans les forêts de Washington, de l'Oregon et de la Californie que l'on craint une conflagration dans les grands bois et les officiers du service des forêts s'attendent à recevoir des dépêches à ce sujet. On a suspendu le travail ordinaire des agents du gouvernement pour concentrer tous les efforts sur la prévention du feu.

On rapporte qu'il y a des petits feux un peu partout, mais dont on ne rendrait pas compte. Ailleurs on dit que les conditions de température sont des plus favorables.

LE MONDE POLITIQUE

LES CANDIDATURES DANS LA PROVINCE D'ONTARIO. — M. OLIVIER ASSELIN ACCEPTERA LA CANDIDATURE DANS SAINT-JACQUES SI ELLE LUI EST OFFERTE PAR LA CONVENTION AUTONOME. — NOUVELLES DE PARTOUT.

DIVISION SAINT-LAURENT

La convention pour le choix d'un candidat oppositionniste aura lieu à 8 heures 30 ce soir au Monument National.

POUR CHOISIR DES DELEGUES

La réunion des oppositionnistes de Saint-Laurent pour choisir les délégués à la convention aura lieu à huit heures demain soir, à l'hôtel de ville.

DIVISION SAINT-JACQUES

M. Olivier Asselin nous autorise à dire qu'il acceptera la candidature dans Saint-Jacques, si elle lui est offerte par la convention autonomiste qui aura lieu mercredi.

DEUX MONTAGNES

Hier à la porte des églises de toutes les paroisses du comté des Deux-Montagnes, on a annoncé la convention ministérielle qui se tiendra mercredi, le 16, à Sainte-Scholastique. Cette annonce comportait à l'adresse du candidat oppositionniste, M. André Fautoux, une invitation d'assister à l'assemblée qui aura lieu après la convention à 2 heures de l'après-midi.

M. Fautoux nous prie d'annoncer qu'il accepte l'invitation et qu'il sera présent.

CHAMBLY-VERCHERES

Parmi les candidatures possibles dans Chamby-Vercheres, on mentionne celle de M. Christophe Messier, ancien maire de Delorimier et originaire du comté.

SOULANGES

Le "Canada" annonce qu'il est à peu près certain que M. Lemieux acceptera la candidature qui lui est offerte dans Soulanges.

M. SIMARD NE SERA PAS CANDIDAT

M. Geo. A. Simard, nous prie de démentir catégoriquement les bruits qui courent au sujet de sa candidature dans Chamby-Vercheres ou dans La Prairie-Naperville. Il dit qu'il ne veut pas compromettre dans la politique l'œuvre de la médiation des chemins à laquelle il s'est dévoué corps et âme.

NICOLET

On parle de M. Albert Sévigny comme candidat oppositionniste dans Nicolet. La convention aura lieu demain.

COMPTON

Lac Mégantic, 11. — L'Association oppositionniste a tenu une assemblée à la salle Leblanc, jeudi, le 10 août, sous la présidence de M. J. N. Thibodeau, notaire, dans le but d'élire les officiers de l'association, ainsi que de choisir les délégués à la convention conservatrice ou comté de Compton qui aura lieu à Cookshire, lundi, le 14 courant.

Furent élus officiers: MM. J. N. Thibodeau, notaire, président; Alex. Devine, vice-président; Dr. Desjardins, secrétaire; Henri Bédard, assistant-secrétaire; A. Kelly, trésorier.

Furent choisis délégués à la convention: MM. J. N. Thibodeau, Alex. Devine, T. Lemay, A. Kelly, Willie Morrisette, H. Sévigny, J. Rider, L. A. McDonald, George Gunn, L. Gobeil.

M. J. R. BOOTH

Mon correspondant d'Ottawa affirme que M. J. R. Booth, le grand marchand de bois bien connu, est absolument opposé à la réélection. "Ce serait la pire chose qui lui puisse arriver au pays", aurait-il déclaré.

M. Booth se trouve ainsi en compagnie des grands fabricants de papier et de papier qui se sont prononcés contre la convention commerciale.

EN NOUVELLE-ECOSSE

Halifax, 14. — Trois candidats conservateurs ont été choisis dans la Nouvelle-Ecosse, samedi. La convention de Lunenburg a choisi M. Mahone Bay, a choisi M. le Dr. Dugald Stewart.

Le Dr. J. J. Cameron a été choisi par les conservateurs d'Antigonish. Dans Guysboro, deux conventions tenues en même temps, l'une à Sainte-Marie et l'autre à Sherbrooke, ont choisi M. S. A. R. Rowlings, candidat conservateur aux dernières élections.

MIDDLESEX-EST

London, Ont., 13. — Hier les conservateurs d'East-Middlesex ont choisi comme candidat M. Peter Elson, député sortant de London Township. Les libéraux du même comté ont choisi le Dr. Reutledge de Lambeth.

ONTARIO-SUD

Whitby, Ont., 14. — A une réunion enthousiaste des conservateurs d'Ontario-Sud, le major Wm. Smith, député sortant, a déclaré qu'il acceptait la candidature qui lui avait été offerte en juin dernier.

LA CONVENTION OPPOSITIONNISTE DE BROME

Knowlton, 13. — Samedi après-midi, les oppositionnistes du comté de Brome, ont tenu leur convention et à l'unanimité ont offert la nomination à M. P. A. Almstead.

M. Almstead était l'adversaire de M. Fisher à la dernière élection. Il donna sa réponse dans une semaine.

M. Wm. Lutton, de Montréal, M. W. H. Lynch, et M. H. Baker, de Swetisbury, ont adressé la parole.

CONVENTIONS DANS PLUSIEURS COMTES DE L'ONTARIO

Brompton, 13. — La convention de la Peel Reform Association a eu lieu à l'hôtel de ville hier après-midi pour le choix d'un candidat libéral. M. W. H. Lowe, cultivateur et commerçant de bestiaux bien connu, a été choisi à l'unanimité. Il y avait quatre autres candidats sur les rangs, mais quand M. Lowe eut obtenu la majorité des votes, il fut unanimement proclamé.

Les autres étaient MM. H. W. Dawson, de Toronto; James Pearson, de Toronto; Mm. Algie et Robert Smith, de Bolton. Le principal orateur a été l'hon. W. L. Mackenzie-King.

NIPISSING

North Bay, Ont., 13. — Les conservateurs réunis en convention ont choisi de nouveau comme candidat dans Nipissing, M. George Gordon, qui les représentait dans l'ancien parlement. L'hon. Geo. E. Foster a adressé la parole à la réunion, ainsi que l'hon. Frank Cochrane.

WELLINGTON-SUD

Guelph, 13. — Un seul nom a été soumis à la convention des conservateurs de Wellington-Sud, hier, et c'est celui du Dr. Groves, de Fergus. Il a été choisi à l'unanimité et on lui a accordé un délai d'une semaine pour voir si il doit accepter ou refuser la candidature.

PRINCE-EDOUARD

Pictou, Ont., 13. — Le Dr. Morley Currie, ex-M.P., se portera de nouveau candidat libéral dans le comté de Prince-Edouard. Il a été choisi par la convention samedi.

SIMCOE-NORD

Barrie, Ont., 13. — Le major J. A. Currie a été choisi comme candidat conservateur dans Simcoe-Nord, aujourd'hui. La réunion a été très enthousiaste.

Le candidat libéral pour cette circonscription est M. Leighton McCarthy.

WENTWORTH

Hamilton, Ont., 13. — Les conservateurs de Wentworth ont choisi comme leur candidat M. Gordon C. Wilson, de Dundas. En même temps, les libéraux confiant la défense de leurs intérêts à W. O. Staley, député sortant.

L'hon. W. J. Hanna, a adressé la parole à la réunion conservatrice et l'hon. George P. Graham a honoré de sa présence l'assemblée libérale.

NORTHUMBERLAND-OUEST

La convention libérale tenue ici samedi après-midi a offert la candidature à M. J. B. McColl, qui a représenté le comté dans trois parlements.

VICTORIA ET HALIBURTON

Lindsay, Ont., 14. — L'Association libérale s'est réunie en convention ici, hier, et a choisi comme candidat dans Victoria et Haliburton, l'ex-maire James B. Beggs, de Lindsay. Une douzaine d'autres candidats avaient été proposés mais tous se sont retirés en sa faveur et le choix a été unanime.

HALTON

Milton, Ont., 14. — Les conservateurs de Halton se sont réunis hier. M. David Henderson a été choisi comme candidat. Aucune autre nomination ne s'en n'a été proposée.

ONTARIO-NORD

Beaverton, Ont., 14. — Une convention enthousiaste a choisi, samedi, M. H. M. May, C.R., comme candidat. Ce choix a été fait à l'unanimité.

CONVENTIONS OPPOSITIONNISTES

Châteauguay, aujourd'hui. Saint-Laurent, ce soir. Compton, aujourd'hui. Chamby-Vercheres, lundi p.m., le 14. Saint-Jacques, mercredi soir, le 16. Montréal, le 14. Nicolet, mardi, le 15. Wright, lundi, le 14. Labelle, mercredi, le 16.

CONVENTIONS MINISTRIELLES

Sherbrooke, à Sherbrooke, lundi, le 14. Compton, à Bury, lundi, le 14. Chamby-Vercheres, à Longueuil, mardi, le 15. Dorchester, à Saint-Anselme, mardi, le 15.

Montreal, à Sainte-Julienne, mardi, le 15. Deux-Montagnes, à Sainte-Scholastique, mercredi, le 16. Saint-Antoine, mercredi, le 16. Champlain, jeudi, le 17. Châteauguay, à Sainte-Martine, mardi, le 22.

Les officiers du concours de tir

Ottawa, 14. — Le département de la Milice a fait le choix du personnel qui doit diriger le concours de tir de la Dominion Rifle Association, et qui doit avoir lieu à Rockcliffe du 21 au 26 août prochain.

L'officier exécutif sera le lieutenant-colonel H. R. Brown, et son assistant sera le capitaine A. T. Phillips.

CARTES D'AFFAIRES

De GASPE BEAUBIEN

Ingénieur-Cons. Bâtisse Liverpool London & Globe, Montréal. Tél. Mai-8814. 202-2.

ACHILLE DAVID

Entrepreneur électricien, 250 rue Saint-Paul. Tél. Bell Main, 929. Résidence: Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD

Expert-comptable, auditeur et liquidateur de faillites. Chambre 57, Edifice Liverpool, London Globe, Montréal. 86-jno

Le Dr. G. H. DESJARDINS

Spécialiste pour les MALADIES DES YEUX 502 Rue St-Denis. Tél. Est 1840.

J. B. PAUZE & CIE

Entrepreneurs Généraux

BUREAUX 70 Rue St-Jacques. Tél. Main 735

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORPS
SÛRE, EFFICACE, SANS DOULEUR
EN VIEN PARTOUT 25¢
FRANÇO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTRÉAL

Sur la Passerelle

ARRIVEE DU "LAURENTIN"

Le "Laurentin", de la ligne White Star, est arrivé samedi soir. Au-delà de mille passagers sont débarqués dans un fort vent d'ouest et des bruyants intermittents ont retardé la marche au paquebot.

LES DEPARTS.

Samedi et dimanche onze paquebots ont démarré en route pour l'Europe. Ce sont "Albania", le "Canada", le "Scotian", le "Saturnia", le "Lake Erie", le "Mount Temple", le "Monmouth", le "Serrana" et le "Manchester Corporation". Le "Bornu" et le "Jacona" sont partis respectivement pour Mexico et New-Ashe.

UNE LONGUE TRAVERSEE.

Le "Teutonic", qui a quitté Liverpool samedi après-midi avec près de 800 passagers, fera croit, une traversée assez longue. A cause de la grève, on n'a pu embarquer une quantité de charbon suffisante pour permettre au paquebot de marcher à pleine vapeur.

EN ROUTE POUR MONTRÉAL.

Wittekind, Hambourg, juillet 29. Monarch, Newcastle, juillet 31. Monarch, Anvers, 2 août. Lake Manitoba, Liverpool, août 2. Monarch, Londres, 3 août. Manchester Importer, Manchester, 5 août.

Carrigan Head, Belfast, 5 août. Hesperian, Glasgow, 6 août. Innishowen Head, Glasgow, 9 août. Ansonia, Londres 9 août. Royal George, Bristol, 9 août. Montcalm, Bristol, 9 août. Corsican, Liverpool, 10 août. Manchester Commerce, Manchester, 10 août.

LES ARRIVAGES

Pauebots A De
Campania New-York Liverpool
La Lorraine Hydre
Kursk Liban
Caledonia Glasgow
Mongolian Philadelphia
Celtic Queenstown N.-York
California Mobile
Lake Chaplain Liverpool
Mégantic
Berlin Plymouth N.-York
Philadelphia Southampton
Carpathia Gibraltar
Newlands Glasgow Bathurst
Corinthian Havre Montréal

LE TEMPS QU'IL FAIT.

L'Islet: clair, vent d'ouest.
Cap au Salmont: clair, vent d'ouest.
Pointe au Pérou: clair, vent d'ouest.
Petit Métis: clair, fort vent d'ouest.
Matane: clair, fort vent d'ouest.
Cap Châte: clair, fort vent d'ouest.
Rivière Martin: clair, fort vent d'ouest.

Cap Madeleine: clair, fort vent nord-ouest.
Pointe de la Renommée: clair, fort vent nord-ouest.
Cap Rosier: clair, fort vent d'est.
Pointe Maquereau: clair, fort vent nord-ouest.
Cap Ray: clair, vent du nord-ouest.
Cap Race: nuageux, variable.
Belle-Ile: clair, vent d'ouest.

NOUVEAU SERVICE

"L'BIJOU DES PROMENADES D'ETE."

Outre le service quotidien après le 6 juillet prochain, à Québec, Malbaie, Tadoussac et Chicoutimi, le nouveau VAPEUR SAGUENAY laissera Montréal à 7.30 p.m., les mardi et vendredi pour la Baie des Haies, la rivière Saguenay et les principales ports intermédiaires, arrivant à Montréal, samedi, à 10 h.m., les vendredi et lundi. Les billets sont bons pour la saison avec privilège d'arrêt aux villégiatures et à Québec si on le désire. Le même privilège est accordé aux billets de cabine.

LIGNE MONTRÉAL-TORONTO (via les 1000 îles et Rochester, N. Y.) Les vapeurs partent tous les jours de semaine à 12.30, midi. Raccourcissements directs avec tous les escales de l'ouest.

BUREAU DES BILLETS, Nouvel Edifice Richelieu 6-11 Square Victoria.

JOS. F. DOLAN, Agent général.

LE PACIFIQUE CANADIEN

SERVICE DE TORONTO

10.45 P. M., TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Étant toujours en temps, ce train est devenu le favori entre Montréal et Toronto. 8.45 a.m., et 10.00 p.m., tous les jours à la gare Union.

Les wagons-lits spacieux et éclairés à l'électricité, sont attachés à ces trains.

EXPOSITION DE TORONTO

Du 26 août au 11 septembre.

Excursions, aller et retour, de Montréal. Excursions, 2 et 4. \$7.00
Septembre, 1, 3, 5, 6, 7. \$10.00
Limites de retour, 12 septembre 1911

QUEBEC

Du 26 août au 5 septembre

Excursions, aller et retour, de Montréal. 26, 27, 28, 29 août. \$4.90
2, 3, 4 septembre. \$4.90
30, 31 août. \$3.55
1er septembre. \$3.55
Limites de retour, 6 septembre 1911.

EXCURSIONS DE MOISSONNEURS

DANS L'OUEST CANADIEN

LE 25 AOUT \$10.00

A MOOSEJAW et l'est. — Prix réduits proportionnellement pour autres stations, 2 compris Macleod, Calgary et Edmonton.

SAINT-ANDREWS, N. B.

Wagons-lits directs tous les jours.

Les trains partent de la rue Windsor à 7.30 p.m., tous les jours.

EXCURSIONS A PRIX REDUITS

DE MONTRÉAL A

Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, etc. \$100.50
San Francisco, Los Angeles, San Diego, etc., par voies directes dans les deux directions. \$105.45
San Francisco, via Portland, Ore., une seule direction. \$115.50
Départ jusqu'au 30 septembre. Retour jusqu'au 31 octobre.

TAUX TRES REDUITS

Départ du 14 au 16 août 1911.

Limites de retour 15 oct. 1911.

Excursions de Colons

A Manitoba, Saskatchewan et Alberta

22 août et les 5 et 19 septembre. Billets bons pour 60 jours.

BANQUE D'HOCHELAGA

Avis de dividende.

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2

VOUS SOMMES
Véritables Courroies Tan-
nées au Chêne
Chaque Courroie est Garantie
D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

MARDI, LE 15 AOÛT 1911
Lever du soleil, 4 h. 59; coucher du
soleil, 7 h. 08. Lever de la lune: 9
h. 39 (s.); coucher de la lune, 10 h.
55 (m.)
Pleine lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-
Dame Est, R. de Mesle, gérant.

Aujourd'hui Maximum... 56
Minimum... 40
Aujourd'hui Minimum... 50
Maximum... 66
Bourmètre: 8 h. matin, 30.02; 11
h. matin, 30.00; midi, 29.98.
Le temps qu'il fera: Nuageux avec
averse probable.

Abonnements de Session

AVIS
Nous avertissons tous ceux qui
sont abonnés au "Devoir", pour le
temps de la session, que leur abon-
nement est maintenant expiré. Nous
espérons que tous continueront à rece-
voir le journal qui les intéressera cer-
tainement autant durant la campagne élec-
torale, qu'il les a intéressés pendant la
dernière période parlementaire à Otta-
wa.

Tous ceux qui voudront bien à con-
tinuer à recevoir le "Devoir" auront à
payer le prix régulier, à compter du 1er
août 1911 — date d'expiration des
abonnements de session. Ceux qui ont
profité de cet abaissement de faveur
pourront constater d'ici quelques jours
que les "SS" qui figuraient sur la ban-
de d'adresse de leur journal, ont été
remplacés par la date 1 août 1911.

Mentez, mentez....

Le Canada de ce matin assure
que le Nationaliste a encore dénatu-
ré les faits à propos de la réu-
nion de protestation des clubs Ger-
vais et Letellier.

Aux gens du Canada qui sont
payés pour mentir et qui vivent de
leurs mensonges mêmes, nous op-
posons la parole d'un homme de
leur propre parti. M. Jos. Gau-
vreau, fondateur du club Gervais
qui a donné samedi matin la nou-
velle que publiait hier le National-
iste, en a la copie et a déclaré
que c'était exact. Qu'un domesti-
que de la maison ail lui deman-
der si cela est vrai ou non.

Le Pape va mieux

Rome, 14. — L'état de Sa Sainteté
s'est beaucoup amélioré depuis hier.
On observe cependant une tendance vers
un mieux sensible. La température de
l'organisme est de 98.7 et la
souffrance diminue.

Bien que tout danger ne soit pas to-
talement écarté, ses médecins espèrent
qu'il n'y aura pas de rechute. Pour
cela le pape devra se soumettre à un
régime sévère mais efficace. Les mé-
decins croient que la convalescence sera
très prolongée.

Le pape, fatigué du lit, a passé plu-
sieurs heures dans son fauteuil. Il a
reçu la visite de ses sœurs, du cardi-
nal, Secrétaire d'Etat et du major-domo
Mgr Bisleti.

Sa sainteté est anxieuse de retourner
à son bureau. Elle assure que l'ou-
vrage s'est beaucoup amélioré durant
sa maladie.

MM. Laurier et Brodeur

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 14. — Sir Wilfrid Laurier
quittera Ottawa ce soir, à 6 h. 45
pour Toronto et de là à Simcoe, où il
parlera demain. Mercredi il descendra
à Montréal où il préparera son itiné-
raire dans la province de Québec.

M. R. L. Borden part ce soir
pour London où il commencera demain sa
campagne politique.

Le coût du transcontinental

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 14. — Le rapport annuel de la commission du transcon-
tinentiel vient d'être publié. Il indique
que jusqu'au 31 mars dernier, le gouver-
nement a dépensé la somme de \$95,
406,697.

Compagnie au capital de dix millions

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 14. — Le gouvernement a
accordé des lettres patentes aux pro-
moteurs d'une compagnie de Montréal
au capital de dix millions, appelée
Montréal Cotton Limited. Les pro-
moteurs sont MM. R. C. Smith, C.R.,
S.A. Letourneau, avocat, R. C.
Grant, caissier, J. T. Lowry et J.
Williamson.

Des délégués des Etats-Unis

Parmi les personnes qui assistaient
hier à l'assemblée de St-Hyacinthe il
nous fait plaisir de signaler MM. Eugé-
ne N. Jalbert, avocat, docteur J. H.
Boucher, Téléphoniste Desrosiers, mar-
chand, et Arthur Roberge, courtier, tous
les quatre de Woodstock, R. I.

Ces messieurs, passant ce matin à nos
bureaux, se sont déclarés enchantés de
leur voyage et surtout, profondément
édifiés sur la façon dont le "Canada"
donnait ce matin le compte-rendu de
l'assemblée.

La construction

On a délivré ce matin, à l'Hôtel de
Ville, deux importants permis de con-
struction. L'un à la Sultana, Mfg Co.,
pour une fabrique, rue Amherst, au
montant de \$20,000; l'autre, à M.
Georges Lebel, pour neuf habitations,
avenue du Parc, au coût de \$15,000.

Travaux maritimes pour seize millions

Ottawa, 14. — Spécial au "Devoir". — Le gouvernement a ouvert les sou-
missions pour des travaux au port de Saint-John, N.-B., comprenant un chan-
tier maritime et la construction d'un bassin de radoub. Les travaux coû-
teront environ seize millions de dollars. Il n'y a que trois soumissionnaires.
L'année dernière on a dépensé \$2,347,853. A l'heure qu'il est il n'y a
de terminé que 1,064 milles de la voie, ce qui n'est qu'une faible partie de la
longueur totale.

Injonction contre le tramway

La Compagnie des tramways, qui ne se gêne pas, a décidé, sans consulter,
l'administration municipale, d'élargir de six pouces l'espace entre ses voies,
rues Marie-Anne et rue St-Antoine, et de prendre ainsi trois pouces de plus
de chaque côté de la chaussée. Les commissaires ont donné instruction aux avo-
cats de la ville de prendre immédiatement une injonction pour interrompre les
travaux.

SCÈNE DÉSHONORANTE POUR LA RACE BLANCHE

La foule arrache un nègre blessé de son lit d'hôpital et le fait brûler vif

Coatsville, 14. — Un fait absolument
incroyable s'est passé hier, dans notre
ville.

Un groupe important de citoyens
s'est comparé d'un nègre blessé étendu,
ligotté sur un lit d'hôpital et, l'ayant
traîné au dehors de la ville, l'a fait
brûler vif.

Le malheureux, nommé Zacharia
Walker, avait, au cours d'une bagarre,
tué d'un coup de feu, un constable par-
ticulier de la "Worth Iron Mills".

Il s'enfuit, poursuivi par quelques
hommes et finalement, se voyant ac-
cuser de rébellion dans un cimetière, où il
se logea, lui-même, une balle dans la tète.
Il tomba de son abri et fut transporté
à l'hôpital, où on le ligotta sur son
lit pour l'empêcher de fuir encore.

Peu après, une foule de mille per-
sonnes arriva devant l'hôpital et vou-
lut se faire ouvrir les portes. Il n'y
avait à ce moment, dans l'établissement,
à part le personnel de l'infirmerie,
et les malades, qu'un constable,
gardant le nègre.

On ferma donc la barrière, mais les
sauvages, brisant les vitres, entrèrent
par les fenêtres. L'un des meneurs

L'allocation aux députés anglais

**Le projet de loi l'accordant aurait été passé pour récom-
penser le parti ouvrier de l'appui qu'il a donné
au gouvernement**

London, 14. — Une mesure a
passé la semaine dernière, à la
Chambre des Communes, qui, à la
faveur de l'émotion causée par l'adop-
tion du bill du veto, n'a pas été
appréciée comme elle le méritait. Il
s'agit de la rémunération des dé-
putés.

Le peuple de la Grande-Breta-
gne n'a pas sur le coup, réalisé
tous les effets de ce changement.

Lloyd George a fait remarquer
dans son discours, que l'Angleterre
était le seul pays ne payant pas ses
représentants, mais l'argument
était force, dans le cas actuel.

Le projet de loi a passé tout
naturellement, sans discussion,
pour ainsi dire parce qu'il était la
récompense accordée au parti ou-
vrier pour l'appui qu'il a donné
au gouvernement et son adoption
signifie beaucoup pour ce parti,
car il n'aura plus à s'occuper de
soutenir, pécuniairement, la plu-
part des hommes qu'il envoie au
Parlement.

Depuis des siècles, l'Angleterre,
est accoutumée à faire servir sans
rémunération.

Les mêmes arguments qui ont
prévalu vendredi pour être invo-
qués pour faire voter un salai-
re aux magistrats, aux conseillers

Emeutes sanglantes à Liverpool

London, 14. — La grève a pris hier
après-midi une tournure tragique, et les
rues de Liverpool, pendant un certain
temps, se sont transformées en champ
de bataille.

A l'issue d'une assemblée monstre à
St. George Hall, devant laquelle plus
de 100,000 ouvriers avaient applaudi à
la décision de résister à outrance, la
foule très excitée se répandit dans les
rues.

On sentait qu'il y avait de l'émotion
dans l'air.

Un incident, insignifiant par lui-même,
mit le feu aux poudres.

La police ayant fait descendre d'une
fenêtre, quelques gamins qui y étaient
perchés, cet acte eut pour effet de rendre
furieux les assistants qui attaquèrent
les agents à coups de pierres, de
bouteilles et de ceintures de cuir.

Les réserves de tous les postes arri-
vèrent au pas de course et on tenta de
dégager les alentours.

Un peloton de policiers fut entouré
et, en un instant, les hommes étaient
désarmés et battus avec leurs propres
bâtons.

Petit à petit, on parvint à faire cir-
culer la foule groupée encore autour
des derniers orateurs.

Mais les bagarres continuèrent, et il
y eut de nombreux blessés.

En quelques instants, la vaste place
était en état de panique.

L'intervention de la police montée
détermina une véritable bataille gé-
nérale.

Déjà plusieurs personnes gisaient en-
sanglantées sur le pavé.

Un magistrat lut alors l'acte d'émé-
ute.

Peu après arriva, au pas gymnasti-
que la Warwickshire-Yeomanry et, en
quelques instants, il ne restait, sur la
place que les blessés qui furent enlevés
par les ambulances.

Un policier mourut en arrivant à
l'hôpital et plusieurs autres, dont le
sergent-major Dent, sont dans un état
peu satisfaisant.

Les manifestants revinrent à la charge
à plusieurs reprises et l'engagement
dans Trafalgar Square, dura plus d'une
heure éternelle.

Le spectacle était indescriptible:
l'air était sillonné de briques, de
bouteilles, de pièces de bois, etc. Il y eut
aussi de nombreux coups de revolver.

Après cette affaire, on pouvait voir
un peu partout, sur le carré, de larges
flaques de sang.

Le chef du parti ouvrier, Tom Mann
avait conseillé le calme, mais il ne put,
malgré l'aide des autres orateurs, con-
trôler la foule qui comptait de nom-
breux rôdeurs du bord de l'eau.

Il y a eu, en tout, un policier tué, 40
autres agents et cent soixante civils
blessés, la plupart sérieusement. 90
arrestations ont été opérées.

LES INCENDIAIRES
A deux heures, ce matin, les émeu-
tes ont mis le feu à deux bâtiments,
rue Gerrard.

Pendant l'incendie, la foule applau-
disait comme devant un beau feu de
joie.

Là encore, il y eut des bagarres sé-
rieuses et plusieurs blessés.

DES TROUBLES A GLASGOW
Glasgow, 14. — Les employés de
tramways sont en grève et de service
est complètement interrompu.

Des ouvriers de plusieurs manufac-
tures ont aussi quitté l'ouvrage par
sympathie pour les grévistes.

Trente mille hommes ont assisté hier
à un meeting en plein air.

Les orateurs ont protesté contre
l'emploi des non syndiqués et ont men-
acé cette compagnie de représailles si
cela continuait.

La police étant intervenue, il s'en
suivit, là, comme à Liverpool, une ter-
rible échauffourée; policiers et grévis-
tes en vinrent aux coups; ceux-ci avec
des pierres, ceux-là avec leurs bâtons.

Les voitures de la compagnie ont été
assaillies et plusieurs démolies. Les vi-
tres ont, naturellement, volé en éclat.

Les ouvriers du service des trans-
ports à Manchester et à Salford, ont
résolu de se mettre en grève ce matin,
si la situation n'est pas réglée à
Liverpool et à Glasgow.

De toutes les grandes villes, on si-
gnale une grande agitation ouvrière,
qui fait présager d'autres troubles.

Les cours d'été des écoles bilingues

**LES ELEVES OBTIENNENT UN RE-
MARQUABLE SUCCES.**

Ottawa, 14. — Les élèves qui suivent
à Ottawa les cours d'été de l'école bilingue,
ont obtenu un remarquable succès
quand, dans un tournoi, alors que la
ville de Toronto, tous ces élèves auront dé-
sormais le droit d'enseigner. Voici les
noms des élèves qui ont passé.

Entre parenthèses on indique l'endroit
où chaque élève enseigne.

Alexandrine Alarie, (Ottawa);
Alexandre Archambault, (Ottawa);
Elizabeth Beaudry, (S. S. 12, Roxboro-
rough); Elodie Beaudry, (Ottawa); Flo-
ra Bertrand, (Ottawa); Rosa Bisson,
Lucinda Bourque, (No. 6, Clarence);
Flora Bray, (P. S. 4, Cambridge); Ade-
laide Browning, (No. 13, Caledonia);
M. A. Louise Chabot, (Lida); Charbon-
neau, (No. 13, Plantagenet); Frances Burke,
Anne Cadieux, (No. 2, E. Hawkesbury);
Rose Alma Cardinal, (No. 3, Mattache-
wan); Louisa Chabot, Marie Anne Cha-
bot, (No. 12, Cambridge et 11, Russell);
M. A. Louise Chabot, (Lida); Charbon-
neau, (No. 13, Plantagenet); Blanche
Che O. Ernestine, Charlebois, (Gloucester);
Rose Chevrier, (No. 12, Caledonia);
Elizabeth Colligan, (Nos. 6 et 10,
Cambridge); Marie Donalda Cousi-
neau, Augustine Dancoose, Bertha Da-
nis, (No. 12, North Plantagenet);
Diane Daoust, (No. 9, N. Plantagenet);
Rose Alma Dugard, (No. 1, Capreol);
Marie Hélène Doucet, (Vankleek Hill);
Blanche Dubois, (Casselton); Marie
-orget, Hilda Gagnon, (No. 3, Clarence);
Blanche Gauthier, Amanda Chevreau,
(Vankleek Hill); Alliance Glaude, Al-
ma Godard, Rose Alma Groulx, (No. 5,
Lafontaine); Marie Labelle, (No. 5, Cla-
rence); Bernadette Labelle, (No. 5, Cla-
rence); Marie Augustine Labelle, Ar-
thur Ladouceur, A. Lafontaine, (couvent
de la rue Hall, Ottawa); Bertha S. La-
fond, (Cobalt); Léontine Lafontaine, (No.
12, E. Hawkesbury); Clara Larivière,
(No. 1, Hammar); Lucie Levaque, Rose
Picard, (No. 7, E. Hawkesbury);
Anna Malo, (No. 7, E. Hawkesbury);
Marie Rose Matte, (No. 15, E. Haw-
kesbury); Eva Montpeller, (No. 11, Al-
fred); Marie Geneviève de Montigny,
(No. 14, Alfred); Katie L. O'Brien, (No.
14, Cambridge); Marie Perrier, Zélie
Picard, (No. 7, E. Hawkesbury); Ellen
M. Reid, (No. 12, Clarence); Florance
St-Martin, (Ottawa); Georgiana -guin,
(Rockland); Valentina Vienne, (P. S.
No. 4, West Rithelance); Anesie Watier,
(Ottawa).

Une fête à Lavaltrie

Lavaltrie, 14. — Les paroissiens de
Lavaltrie ont été témoins, hier, à l'is-
sue de l'office divin, d'une démonstra-
tion dont ils gardent longtemps le
souvenir.

M. le curé S.-E. Brûler était le
vingt-cinquième anniversaire de sa
ordination et pour la circonstance ses
ouailles lui présentèrent une bourse
bien garnie.

M. le maire David Beaudoin parlant
au nom de ses concitoyens félicita le
digne pasteur et rappela les services
incombrables qu'il a rendus, sans
compter, avec un admirable zèle, de-
puis que Lavaltrie a le bonheur de le
posséder comme curé.

Visiblement ému, M. le curé trouva
des termes heureux pour exprimer sa
reconnaissance à tous ceux qui avaient
contribué à faire un succès de cette
fête. Il mentionna surtout M. l'abbé A.
I. Walsh qui avait été chargé par les
paroissiens de l'organisation de cette
belle démonstration.

Sur la liste des généreux donateurs
on remarquait les noms de Sir Wilfrid
Laurier, le juge Paul G. Martineau,
Arthur Tremblay, député, J. Walsh,
avocat, Lubin Benoit, L.-C. Pelletier,
J.-S. Morin, avocat, etc.

Grande chaleur en France

Paris, 14. — La chaleur excessive et
la sécheresse qui a suivi en France est
très considérable. Le manque d'eau a
été cause d'une série d'incendies de for-
êts et de villages dans plusieurs par-
ties de la France. A Méry-sur-Seine,
dans l'Aube, cinquante maisons ont été
rasées.

L'exposition du comté de Saint-Maurice

L'exposition annuelle du comté de S.-
Maurice aura lieu à S. Barnabé le 26
septembre.

On s'attend à ce qu'elle amène dans
la localité un grand nombre de visi-
teurs.

Comme suite aux plaintes logées par
M. S. A. Landerson, secrétaire de la
United Garment Workers Association,
M. Alcide Chausse, inspecteur munici-
pal des bâtiments, a fait rapport aux
commissaires que les édifices Jacobs,
Xeller et Blumenthal, qu'il a inspec-
tés, sont à peu près les trois derniers
constructions de la ville.

Un rapport de M. Chausse

Comme suite aux plaintes logées par
M. S. A. Landerson, secrétaire de la
United Garment Workers Association,
M. Alcide Chausse, inspecteur munici-
pal des bâtiments, a fait rapport aux
commissaires que les édifices Jacobs,
Xeller et Blumenthal, qu'il a inspec-
tés, sont à peu près les trois derniers
constructions de la ville.

L'inspection du lait

Le Dr McCarvey, directeur du Bureau
des aliments, inspecté ce matin que ses
hommes ont inspecté 167 fermes et exa-
miné pas moins de 559 vaches, dans
les districts de Boucherville et de Lon-
gueuil, et qu'il y a eu des améliorations
sensibles dans le service depuis la der-
nière inspection, il y a trois mois.

Personnel

M. L. D. Latour de la maison Latour
Guindon courtiers en immeubles bien
connus de cette ville, s'est embarqué à
2 heures, cette après-midi à bord du
"Lady of Gaspé" pour un voyage de 15
jours dans le golfe. Il est accompagné
de Mme Latour, de sa fille, Mlle
Lydia et de Madame Dr. J. Latour de
L'Assomption.

Heureux voyageurs

Monsieur et Mme Louis Napoléon
Miller de Montréal, sont au Château-
Saguenay, Chicoutimi.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire
des impressions dans tous les genres.

Ouvrage garanti.

MORTE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

**Le docteur Louis Trudeau, dentiste de la rue Saint-Denis,
est tué en se rendant au meeting politique de
Saint-Hyacinthe**

**LE PNEU S'EST DETACHE DE LA ROUE ET LES VOYAGEURS ONT
ETE VIOLEMMENT PROJETES SUR LE SOL, LE DOCTEUR TRU-
DEAU SE FRACTURANT LE CRANE.**

La cause de l'accident n'est pas clai-
rement définie, mais des automobilis-
tes qui se sont rendus sur les lieux
quelques temps après, croient qu'un
avant, et que cela a fait éjecter la ma-
chine s'est détachée d'une route d'en-
chêne. Quelques instants après le mor-
tel accident, une foule se porta au se-
cours des victimes. On s'aperçut bien-
tôt qu'on ne pouvait rien faire pour le
dentiste Trudeau, et ce n'est que son
cadavre que l'on transporta à Saint-
Hyacinthe, où le coroner tiendra une
enquête. Le père de la victime était
dans cette ville, où il s'était rendu pour
assister au meeting politique, quand on
lui apprit la nouvelle de la mort de
son fils. Les autres victimes après avoir
pris quelque repos, purent se remettre
debout.

Le docteur Louis Trudeau était âgé
de trente-quatre ans. Il tenait ses
bureaux au No 1293 de la rue Saint-
Denis. Il était bien connu et avait une
nombreuse clientèle. Il laisse une
femme et quatre enfants en bas âge.

Terrible accident de chemin de fer

**Le train de Chicago-New-York allant 50 milles à l'heure,
déraille et vient en collision avec un convoi de mar-
chandises. --- Quatre personnes sont tuées et une tren-
taine sont blessées.**

Fort Wayne, Ind., 14. — Le train
Pennsylvania qui a fait le trajet de
Chicago à New-York en 18 heures, a
dérailé hier soir à 6 heures 30, alors
qu'il allait à une vitesse de 50 milles à
l'heure.

A cause du déraillement les deux lo-
comotives sont allées donner contre un
train de marchandises et les trois loco-
motives se sont empilées en une masse
de fer tordu et d'acier brisé. Les qua-
tre premiers chars ont été renversés
quatre personnes ont été tuées et trente
blessées. Il se peut que les morts ne
soient pas tous connus.

Parmi les blessés, on croit que 4 ou
5 ne pourront survivre à leurs blessu-
res.

Les morts sont William A. Arrick,
enseveli sous les décombres, Peter Mar-
tinez, de Port Wayne, ingénieur-méca-
nicien, W. Ewigh et un quatrièmes,
dont on ne sait pas le nom.

Parmi les blessés se trouve un hom-
me de Toronto, M. B. Russell.

Le train allait à une très grande vi-
tesse, dit M. Russell, lorsque tout à
coup tout le monde dans le char buffet
fut jeté par terre par un choc violent.
Les occupants se précipitèrent aux por-
tes pour s'échapper du danger.

Charles P. Skillea, assis sur sa ver-
randa fut témoin de l'accident qui ar-
riva juste en face de sa demeure. Il
vit venir le train-express à une vite-
se vertigineuse, arrivé à l'endroit de la
voie temporaire placée là à cause des
travaux que l'on fait à la voie prin-
cipale, à la sortie du pont de la rivière
Sainte-Marie, il crut voir les rails près
de l'angle glisser sous le train et le
dernier alla se heurter contre un con-
voi de marchandises avec un bruit
d'enfer.

Les plaintes des blessés, mêlées au
bruit sourd de la vapeur qui s'échappait
de partout rendirent la scène du
désastre plus lamentable encore.

TUÉ DANS LES MONTAGNES RUSSES

**E. J. Long, trouve la mort au Parc Dominion, samedi soir.
On ne sait comment expliquer cet accident**

Edwin J. Long, âgé de 32 ans à l'em-
ploi de la Royal Securities Company
s'est tué samedi en faisant le tour des
Montagnes Russes au Parc Dominion.
L'accident se produisit à 9 heures 45 sa-
medir soir.

Long était en compagnie de I. A.
Laurie lorsque l'accident se produisit.
Après avoir visité les principaux cen-
tres d'attraction du parc, les deux amis
décidèrent de faire le tour des Mont-
agnes russes. C'est au deuxième tour
qu'eut lieu l'accident. Long et Laurie
étaient assis dans le dernier siège, lors-
que tout à coup, Long disparut subite-
ment de son siège et fut projeté com-
plètement en arrière et dégringola dans

DÉCÈS A MONTRÉAL

Henri CHAUVIN, 22 ans, machinis-
te, rue Salaberry, 264, Arthémie
BLANCHARD, 58 ans, veuve d'Oséar
BLANCHARD, agent, rue St-Denis,
882; Lucien, 2 mois, enf. d'Edouard
DEPATTE, distributeur, rue Drolet,
498; Héloïse LEMIEUX, 58 ans, fem-
me de Cyrille PERRON, Hospice
Bourget; Paul, 3 mois, enf. de Napo-
léon BOISVERT, charretier, rue St-
Augustin, 98; Jean, 13 ans, fils de
Louis EMARD, charretier, de l'Avé-
94, St-Paul; Laurent, 7 mois, enf.
de Jos. Mignault, menuisier, rue De-
lisle, 63; Pierre RIVEST, 83 ans,
bourgeois, rue Emma, 6; Philomène
BOUTRENE, 74 ans, femme de Pierre DU-
PONT, rue St-Dominique, 916; Per-
nand, 4 mois, enf. d'Odilon LAQUEUR,
plâtrier, rue Cartier, 957; Charles,
1 an, enf. de Cléophas COTE,
tourneur rue Berri, 1309; Emma, 2
mois, enf. de Ludger PETIT, peintre,
rue Garriér, 760; Annette, enf. de
Jos. VAILLANCOURT, plombier, rue
Papineau, 696; Amable LEDUC, 75
ans, batelier, rue Maisonneuve, 154;
Marceline, 2 mois, enf. de Georges
DESROCHES, marchand, rue Grand
Trons, 178; Octave, CUISSET, 72
ans, serviteur, séminaire de philoso-
phie; Blanche, 1 an, enf. de Napo-
léon CARLE, journalier, rue Workman
517; Bernadette, 14 ans, fille d'Ulric
LAUZON, menuisier, rue Emery, 12;
Adolphe HUOT, 54 ans, employé civil,
rue Drolet, 459; Edouard, 20 jours,

Un traité d'arbitrage

**L'ALLEMAGNE EST PRETE A SI-
GNER UNE ENTENTE AVEC LES
ETATS-UNIS.**

Berlin, 14. — Le "Berliner Zeitung"
Amity" dit qu'un traité d'arbitrage
germano-américain est à la veille d'être
signé. Il sera à peu près dans les
mêmes termes que les traités conclus
entre les Etats-Unis, l'Angleterre et
la France. On dit que le comte Von
Bernstorff, ambassadeur d'Allemagne,
à Washington, a reçu avis de son gou-
vernement que ce dernier est disposé à
accepter le principe du traité.

Pour vos ouvrages de ville

**PROGRAMMES, CIRCULAIRES,
FACTUMS, etc., adressez - vous aux
bureaux du "DEVOIR" 71e rue
Saint-Jacques, Montréal.**

**Dans le Monde
Ouvrier**

EXCURSION A VALLEYFIELD

L'excursion de Valleyfield, organisée
sous les auspices du Parti ouvrier
a eu lieu hier. Elle a remporté un joli suc-
cès. Les excursionnistes étaient nom-
breux et leurs amis de là-bas leur firent
une belle réception.

Il y eut toute de base ball entre la
Valleyfield et les Coureurs des Bois. Le
dernier club a gagné par un score de
11 à 3.

Dans l'après-midi, il y eut assem-
blée au Parc Lafontaine. La réunion fut
présidée par le maire de Valleyfield,
M. M. Verville. G. R. Brunet et
Narcisse Arcand ont pris la parole tour
à tour.

Ces orateurs ont surtout fait con-
naître le programme politique ouvrier.
M. Verville dit que le parti ouvrier
n'ayant pas de candidat dans le comté,
il est difficile de parler politique sur
les questions qui sont actuellement de-
vant l'électorat. Cependant comme can-
didat ouvrier dans Maisonneuve, il repré-
sente s'est déclaré en faveur de la ré-
probité canado-américaine.

Les autres orateurs ont parlé du pro-
gramme ouvrier.

Les orateurs ont été plusieurs fois ap-
plaudis.

La fête a été joliment réussie et les
excursionnistes sont enchantés de l'ac-
ueil sympathique et bienveillant qu'il-
leur a été fait par les citoyens de Val-
leyfield. Les organisateurs se disent sa-
tisfaits du résultat.

CANDIDAT OUVRIER A OTTAWA

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 14. — M. P. M. Draper, de
l'imprimerie Nationaliste, brûlé du désir,
dit-on, de se présenter au Parti ouvrier
comme candidat ouvrier aux prochaines
élections générales. Seulement, il n'est
fort que le gouvernement le tienne
tranquille dans son petit coin de l'im-
primerie.

CHEZ LES PLÂTRIERS

La dernière assemblée de l'Union
33 des Plâtriers a eu lieu à 4 h.
adoptée à l'effet d'accorder l'appui mu-
tuel de cette union aux charpentiers-me-
nusiers qui sont en grève.

Les membres de cette union sont assés
convoqués tout spécialement pour une
assemblée vendredi prochain. Il s'agit
d'une question de première importance.
Que tous se le disent.

UN NOUVEAU LOCAL

M. R. Lefebvre, organisateur provin-
cial de la Plâtrerie est de retour à Sher-
brooke. M. Lefebvre est allé former une
union locale des plâtriers affiliée à la
Fédération américaine. La jeune union,
paraît-il, commence sous les plus heu-
reux auspices.

CONCOURS DE CROQUET

Le concours de croquet pour le tro-
phée Verville s'organise peu à peu. Le
comité d'organisation se réunira pour
décider de la date définitive. Dé